

DOCUMENT DE TRAVAIL



Thème d'intérêt transversal
*Mécanismes de Gouvernance et
Planification Stratégique*

Rapport d'expertise POLYNESIE française

La culture n'est jamais morte... Un projet a d'autant plus de chance de réussite s'il réactive des éléments signifiants du passé dont certains perdurent encore dans les lieux, les rites, les communications et finalement les usages.

AVERTISSEMENT

Toutes les interprétations et opinions figurant dans ce rapport relèvent de la seule responsabilité des auteurs et n'engage d'aucune manière l'administration d'Etat en charge du programme IFRECOR, le gouvernement ou les collectivités d'outre mer concernés

Novembre 2012

TABLE DES MATIERES	Page
Résumé exécutif	3
1. Introduction	5
2. Contexte	7
2.1. Un substrat culturel favorable	7
2.1.1. Les polynésiens : le peuple navigateur	7
2.1.2. Altérités polynésiennes	13
2.2. Le rapport à la nature	17
2.3. La toile de fond du colonialisme	17
3. Les ressources, les hommes et leurs institutions	20
3.1. Un continent marin	20
3.2. Evolution des activités et des institutions	21
3.3. Etat des lieux économique et social	24
4. Initiatives locales et trajectoires de gouvernance	26
4.1. La gouvernance revisitée	26
4.2. Des aires marines 'gérées' plutôt que 'protégées'	26
4.3. Les conditions de l'appropriation des outils de gestion	27
4.3.1. Les aires marines gérées, un concept pré-existant	28
4.3.2. Rencontre et mise en situation commune	29
4.3.3. Réglementation et plan d'action pour la gestion	32
4.3.4. Gestion locale et partage des pouvoirs	33
4.3.5. Circulation, réseaux et emboîtement d'échelles	34
4.4. Evolution et articulation du comité local IFRECOR	35
4.5. Recommandations pour un comité IFRECOR ancré	36
4.5.1. Une charte d'engagement	37
4.5.2. Susciter les réseaux	37
4.5.3. S'appuyer sur l'existant	37
4.5.4. Faire reconnaître les récifs coralliens	39
4.5.5. Un plan d'action enraciné	39
4.5.6. Comité local vs. Comité national	40
4.5.7. Quelle performance ?	41
5. Conclusion	42
Remerciements	43

Résumé exécutif

Dans le cadre de son troisième plan d'action (2011-2015), l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) met en œuvre une nouvelle thématique d'intérêt transversal (TIT), 'Mécanismes de gouvernance et planification stratégique', dont le pilotage est confié à l'association 'LittOcean, Pour des espaces maritimes équitables'.

En articulation avec les autres thématiques d'intérêt transversal¹, il s'agit d'identifier et de contribuer à créer les conditions favorables pour l'appropriation locale et l'adaptation du plan d'action national à travers les comités IFRECOR existant ou à créer dans chacun des territoires et collectivités d'outre mer.

Les premières actions 2011-2012 ont pour double objectif de faire un état des lieux et d'identifier les conditions favorables pour l'appropriation à partir des initiatives locales et leurs dispositifs de gouvernance pour la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Dans cette approche, la gouvernance est définie à l'échelle d'un territoire « comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques ».

Après la Martinique et Mayotte (2011), cet état des lieux se poursuit dans les collectivités du Pacifique sud : Nlle Calédonie, Wallis et Futuna, et la Polynésie française, objet du présent rapport d'expertise qui, outre un important travail sur divers corpus bibliographiques, repose sur des entretiens menés successivement à Tahiti, Fakarava et Moorea avec une quarantaine d'acteurs.

La Polynésie française appartient à l'immense continent maritime qu'est l'Océanie, avec des milliers d'îles et des liens culturels immémoriaux tissés entre les populations qui les habitent. Petit à petit, les navigateurs et explorateurs occidentaux du XIX^{ème} siècle comprirent que ces liens ne pouvaient exister que grâce à l'extraordinaire capacité de déplacement et de circulation de ces populations dotées de leurs catamarans-pirogues et de maîtres navigateurs hors pair, démunis de toute carte mais avec déjà leurs propres instruments de navigation.

C'est dans cette intimité avec l'océan et ses îles, soutenue par l'observation profonde des phénomènes naturels, que s'est développée la cosmogonie polynésienne où, de l'Homme à la Terre, de la Culture à la Nature, de la Terre à Dieu, la vie circule comme le sang ou la sève de l'arbre.

Auréolé de cette cosmogonie, le sujet polynésien ne vivait pas dans la nature mais vivait avec des entités plus ou moins chargées en sacralité dans le cadre du réseau auquel il appartenait. Dans ce rapport, la nature n'est pas une extériorité, elle est le fondement de la vision holistique propre à l'identité polynésienne. Cette nature

¹ Adaptation au changement climatique ; Valeur des services écosystémiques et choix de gestion ; Aires marines protégées ; Biodiversité ; Réseaux d'observation ; Cartographie ; Education-sensibilisation-communication

vivante, holistique et divine n'a donc rien en commun avec la nature spectacle et pittoresque propre à la représentation paysagère et esthétique occidentale dont les premiers colonisateurs étaient déjà porteurs.

Si la période coloniale est révolue, la gestion de la mer et du littoral d'aujourd'hui ne peut s'abstraire de la mémoire de ce passé colonial d'assujettissement au risque d'être elle-même soupçonnée de vouloir prolonger les politiques du passé. Lorsqu'à la suite des arrêts nucléaires (1996), le comité économique, social et culturel (CESC) de Polynésie française publie sa Charte de Développement, il déclare que le pays (*fenua*) ne peut faire l'impasse ni sur ses racines culturelles auxquelles elle reste attachée ni sur sa modernité dont elle ne saurait se passer.

Depuis 1971, on a ainsi abouti à un système hybride où, aux côtés du gouvernement de Polynésie française, les communes (au nombre de 48 pour toute la Polynésie française) restent des collectivités territoriales de la République de droit commun directement gérées par l'Etat français.

C'est dans ce contexte qu'ont été développés les nouveaux outils de gestion de la mer et du littoral comme la Réserve de biosphère de la commune de Fakarava ou le Plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) de Moorea, qui ont été visités tour à tour dans le cadre de cette mission.

Ces rencontres avec décideurs, gestionnaires et usagers à Tahiti, Fakarava et Moorea, remises dans le contexte historique, socio-culturel, économique et politique de la Polynésie, permettent de revisiter les modes de gouvernance appliqués à la réserve de biosphère et aux plans de gestion de l'espace maritime et d'en dégager six enjeux communs, susceptibles d'interpeller notamment les membres du comité IFRECOR de Polynésie française.

Face à ces quelques enjeux (non exhaustifs) tirés du terrain, un certain nombre de recommandations sont proposées pour un « comité IFRECOR ancré dans la réalité des initiatives locales ».

Avec des moyens modestes mais une représentativité certaine, le comité IFRECOR de Polynésie française est en mesure de 'faire la différence' pour peu qu'il s'appuie sur les initiatives locales de gestion intégrée des îles et contribue à leur mise en synergie.

1. Introduction

La présente intervention s'inscrit dans la mise en œuvre de la nouvelle thématique d'intérêt transversal du programme IFRECOR intitulée, « Mécanismes de gouvernance et planification stratégique ».

Depuis sa création il y a un peu plus de dix ans, l'IFRECOR a considérablement évolué dans son fonctionnement et ses thématiques pour tenter de répondre au plus près aux besoins exprimés par les collectivités territoriales et l'ensemble des usagers de l'espace maritime. Cependant, l'appropriation et l'adaptation locales de ce programme national reste encore insuffisamment développées. Pour identifier les conditions favorables d'une telle appropriation dans chacun des territoires outre-mer et faire ainsi de l'IFRECOR un instrument privilégié du développement local et régional, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle thématique d'intérêt transversal (TIT) portant sur les « mécanismes de gouvernance et de planification stratégique » suivant les trois objectifs suivant:

- Etat des lieux et identification des besoins
- Création des conditions favorables d'appropriation
- Développement de plans d'action appropriés et mis en perspective régionale

Les premières actions 2011-2012 concourent principalement aux deux objectifs portant sur l'état des lieux et l'identification des besoins et la création des conditions favorables d'appropriation au sein des initiatives et du dispositif de gouvernance mer et littoral existants.

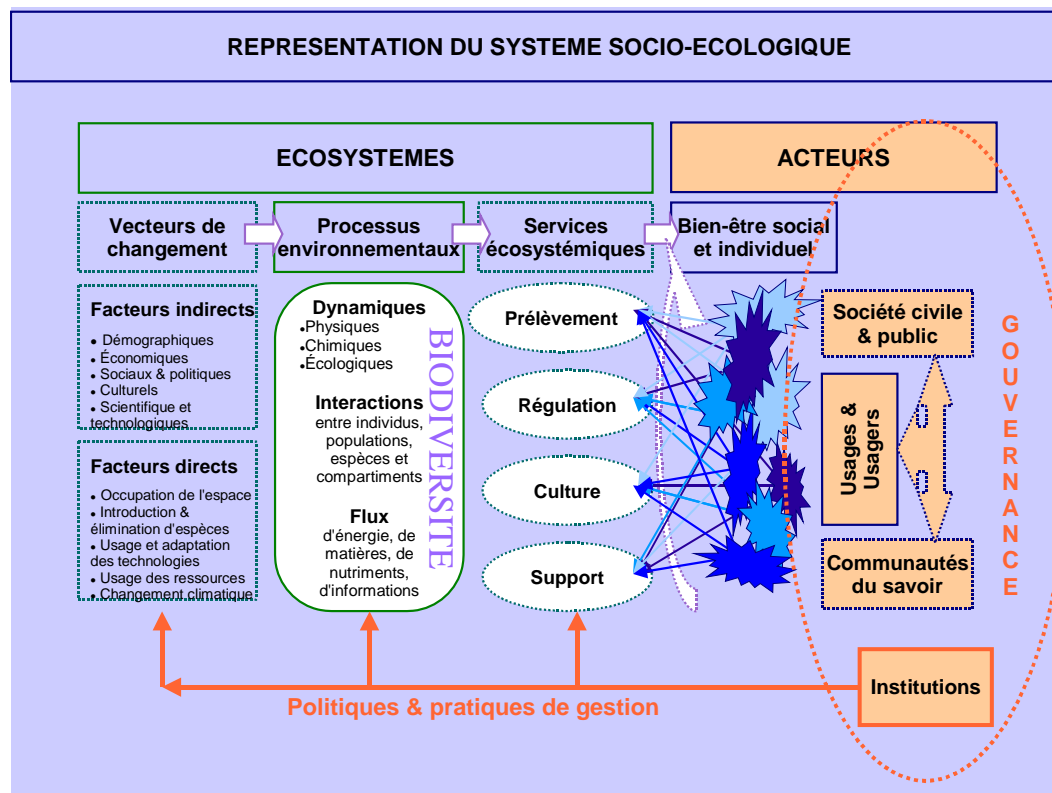
« A l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques »².

Sur les petites îles du Pacifique, dont le littoral n'est jamais très éloigné de leur centre ou qui 'baignent' dans la mer (les atolls), entourées qu'elles sont par l'océan et le lagon comprenant essentiellement au moins deux des trois écosystèmes visés par IFRECOR (récifs coralliens, herbiers et, de manière anecdotique, mangrove), c'est l'approche par écosystème ou plus explicitement par socio-écosystème qui est privilégiée pour la gestion intégrée de cet espace terre-mer.

L'approche par écosystème, au cœur de la Convention sur la Biodiversité de 1992, met l'accent sur le maintien des fonctions et des services rendus par les écosystèmes. Ce concept, plus particulièrement développé dans le cadre du Bilan Millénaire des Ecosystèmes (2005) fait l'objet d'expérimentations dans le cadre de l'IFRECOR (TIT Socio-économie ; Valeur des services écosystémiques et choix de gestion). L'intérêt du cadre logique développé dans le cadre du Bilan Millénaire des Ecosystèmes est qu'il met en relation la biodiversité, les services écologiques, les facteurs de changement et le bien-être humain. Si on y ajoute le système de

² Joseph Carles, Maître de conférences en Sciences de gestion, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

gouvernance, on obtient un schéma représentatif des composantes du socio-écosystème qu'il nous faut apprendre à connaître (apprentissage collectif) et gérer (gestion adaptative) à différentes échelles, ce que les anciens polynésiens savaient très bien faire comme nous le verrons un peu plus loin.



Après la Martinique et Mayotte (cf. rapports d'expertise et notes d'orientation stratégique correspondants) en 2011, l'état des lieux se poursuit dans les collectivités du Pacifique sud : Nlle Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie Française qui fait l'objet de ce rapport d'expertise.

Les deux experts (Yves Henocque, IFREMER, pilote du TIT, et Bernard Kalaora, socio-anthropologue et président de l'association LittOcean) ont tour à tour rencontré les acteurs et les gestionnaires à Tahiti, à Fakarava (Réserve de Biosphère dans l'archipel des Tuamotu), et à Moorea, île voisine de Tahiti dotée d'un Plan de gestion des espaces maritimes (PGEM). Le but était d'avoir à travers acteurs et gestionnaires un premier aperçu des modes de gouvernance et de gestion intégrée en Polynésie Française, et le lien qu'entretient le comité local IFRECOR avec ces initiatives de terrain. Outre un important travail bibliographique préparatoire qui nous a amené à travailler sur différents corpus (documents ethnographiques, colloques et séminaires, compte rendu de séances), des entretiens individuels et collectifs (durée moyenne d'un entretien de 2 à 3 heures) avec une quarantaine d'acteurs (usagers, associations), gestionnaires et décideurs ont été effectués.

Un an après la première mission effectuée en Martinique (décembre 2011), il est clair que cette thématique 'gouvernance' va bien au-delà du simple fonctionnement des comités locaux IFRECOR puisque, à travers leurs membres, c'est l'implication de chacun d'eux dans diverses initiatives locales et régionales qui est en jeu. Le critère majeur de bon fonctionnement d'un comité local IFRECOR devrait être en retour sa

capacité à refléter et à accompagner ces expériences dans la plupart desquelles ses propres membres sont impliqués.

2. Contexte

2.1. Un substrat culturel favorable

2.1.1. Les polynésiens : le peuple navigateur

L'Océanie, ce continent immense « fait de mer plutôt que de terre »³, ce sont vingt-cinq millions de km², soit pratiquement un cinquième de la surface du globe, des dizaines de milliers d'îles qui parsèment les mers du Sud comme autant de bijoux. Impossible d'évoquer cet univers sans rendre compte de la sphère culturelle la plus inimaginable qu'ait créée l'imagination humaine. Par-delà des distances équivalentes au double de la largeur du Canada, des liens culturels se sont tissés entre ces populations insulaires.



Carte des mouvements et répartition des populations océaniques (Musée de la Polynésie Française, Tahiti)

Le Français Dumont d'Urville, navigateur et explorateur du XIXe siècle, suite à une expédition dans le Pacifique avait été frappé par le fait que le peuple de Polynésie, à la différence des autres atolls, se caractérisait par une culture homogène, des langues étroitement liées et une conception commune de l'histoire. Comment ce

³ J.M.G. Le Clézio. 2006. *Raga – Approche du continent invisible*. Ed. du Seuil, 136 pp.

peuple dispersé pouvait-il constituer une aire culturelle faite de similitudes ?, telle fut la question qui a hanté les voyageurs, puis les ethnologues. La présence de ces liens faisait imaginer l'impensable à savoir le déplacement et la circulation de ces populations d'îles en îles qui remontaient à plusieurs siècles sur une surface immense qui dépassait de loin les possibilités de navigation. Cette conception dépassait toute logique, soutenue par des récits de traversées épiques comme nous y invite l'ethnologue Wade Davis ⁴ :

« Les marins voyageurs voyageaient sur des catamarans découverts qu'ils avaient construits avec des outils de corail, de pierre et d'os humain. Les voiles étaient en pandanus tissé, les lattes assemblées avec de la fibre de coco et ils utilisaient de la résine et de la sève d'arbre à pain pour le calfatage. Souffrant de la faim et de la soif, exposés à l'ardeur du soleil et à la morsure des vents nocturnes, ils parcouraient ainsi des milliers de kilomètres et découvrirent des centaines de terres nouvelles, certaines minuscules, d'autres de la taille d'un petit continent »

Cette véritable épopée de la diaspora Polynésienne s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'an 1000 de notre ère. Cinq cents ans avant Christophe Colomb, les Polynésiens avaient peuplé presque tous les archipels du Pacifique, soit une surface d'au moins 10 millions de km² englobés dans une même sphère culturelle (Nelle Zélande incluse).

Cette traversée ne devait rien au hasard, elle n'était pas le produit d'une dérive accidentelle comme l'ont pensé de nombreux commentateurs. Elle relevait au contraire d'une intentionnalité, d'une volonté de partir toujours plus loin et de découvrir d'autres univers. Tout laisse à penser, en l'absence de traces écrites, que des échanges commerciaux à longue distance avaient eu lieu entre ces populations et qu'ils suivaient des itinéraires maritimes bien marqués. Cette connaissance de la mer était stockée dans la mémoire et transmise de génération en génération. La mer et l'art de la navigation constituaient le pivot culturel qui liait chacune de ces communautés peuplant ces différents atolls. Le statut social, le prestige culturel, l'autorité traditionnelle et charismatique reposaient sur les compétences accumulées dans l'art de la navigation dont certains étaient détenteurs et en connaissaient toutes les ruses.

Cette aventure et expédition vers une véritable « Terra Incognita » est de manière allégorique racontée par Melville dans son ouvrage *Mardi*. Comme dans toutes ces œuvres, la mer y est omniprésente, mais ici l'archipel imaginaire qu'il nous conte se trouve quelque part dans les mers du sud, dans le Pacifique. Le livre est publié en 1849, soit quelques années seulement après l'expédition du français Dumont d'Urville. Dans la préface Melville écrit :

« Il y a peu de temps, après avoir publié deux récits de voyages dans le Pacifique qui avaient été accueillis en maints endroits avec incrédulité, l'idée me vint d'écrire un pur roman d'aventures polynésiennes et de le publier comme tel, afin de voir s'il ne serait pas possible que la fiction passa pour la vérité... ».

Sans doute fait-il allusion à sa propre aventure, et ses voyages sur un navire baleinier dans les mers du Sud. Mais cette œuvre fictionnelle qu'est *Mardi*, ressemble de

⁴ Wade Davis. 2011. *Pour ne pas disparaître : pourquoi nous avons besoin de la sagesse ancestrale*. Ed Albin Michel

manière étrange aux pérégrinations de ces premiers migrants navigateurs qui, sur leurs pirogues, naviguent en s'orientant à travers les éléments fondamentaux de leurs univers liquides : le vent, les vagues, les nuages, les étoiles, le soleil, la lune, les oiseaux, les poissons, l'eau, la lumière. Bref en étant capable de déchiffrer l'océan sans avoir besoin de s'appuyer sur des écrits, registres de bord, cartes ou compas. L'archipel de Mardi a toutes les caractéristiques d'une Utopie, diffuse, polymorphe, éclatée - « une multitude d'îles [...] bleues, dans l'azur du ciel, comme des gerbes fantastiques dans un champ de rêve », - très proche de ce que devait ressentir les premiers navigateurs polynésiens. Melville nous plonge dans ce monde imaginaire pour mieux nous en faire découvrir ses profondeurs ;

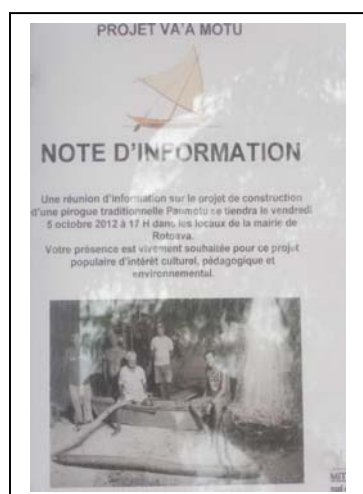
« Lecteur, écoute ! J'ai entrepris un voyage sans carte. Avec une boussole, nous n'aurions pas trouvé ces îles de Mardi. Ceux qui se lancent hardiment, en coupant tous les câbles et se détournent de la commune brise (bonne pour les navigateurs ordinaires), ceux-là gonflent leurs voiles de leur propre souffle. Suivez de près le rivage, vous ne voyez rien. Mais si vous cherchez un monde nouveau, « Ohé, la terre ! » tel est le cri que vous entendez ». M'étant mis en route pour me divertir, j'ai été entraîné par une rafale irrésistible. Jeune, sans expérience, forcé de bonne heure à mener la vie dure, je continue à me laisser porter par le vent. J'essaie de conserver tout mon courage. — Et s'il est plus difficile maintenant que les mers ont été parcourues tant de fois par tant de navigateurs, de trouver des pays nouveaux, la gloire n'en sera que plus grande ! »

Ce détour par l'histoire, l'ethnologie et le roman nous permet d'aborder la question Polynésienne en insistant sur sa différence avec les autres îles de l'outre-mer. En effet, l'identité polynésienne est essentiellement marquée par la navigation et de la même manière que dans les récits de Melville, la mer y est omniprésente. Elle constitue le socle du génie polynésien. Autrement dit, les désirs, les facultés cognitives, les ambitions y sont plus que partout ailleurs orientés vers la mer et ses défis. C'est ce potentiel de ressources et de connaissances traditionnelles accumulées depuis des millénaires qu'il convient de préserver de manière durable car il est à la source d'une véritable vision intégrée issue de l'expérience et non d'une connaissance abstraite. Cette histoire témoigne, non seulement de l'esprit d'aventure propre à toute conquête mais plus encore des merveilles de l'intelligence humaine et de ses capacités d'adaptation à un environnement non connu et incertain. C'est dans la mémoire de ses populations et dans son stock d'expériences de mer accumulées depuis des siècles qu'il faut poser les fondements d'une gouvernance de la mer et du littoral.

Ce legs de la tradition est toujours vivant comme le rapporte l'ethnologue Wade Davis qui a sillonné les mers du Pacifique. Comme de nombreux scientifiques, il a pu observer au cours de ses voyages la réalité des menaces sur la biodiversité pesant sur ses atolls et qui à terme entamera les ressources vivrières et halieutiques de leurs habitants. Pour lui, le seul espoir de parer à ces menaces est de préserver cette mémoire ancienne dont la perte serait préjudiciable non seulement pour les générations futures mais aussi pour la planète. Pour peu qu'elles soient remises dans leur contexte moderne, les connaissances acquises, les modes de pensée et de vie de ce peuple ancien sont une réserve de capacité de lutte et d'adaptation face aux conséquences écologiques et environnementales de la société industrielle. Autrement dit, les réponses aux problèmes globaux passent nécessairement par le local.

Le témoignage qu'il rapporte d'une traversée dans le Pacifique, qui visait à rééditer l'exploit des anciens polynésiens sans boussoles ni compas dans une pirogue, l'Hokulé, parle de lui-même. Nainoa, un polynésien qui tient son savoir des anciens était le guide de voyage en haute mer. L'Hokule devait faire revivre le passé mais surtout montrer que la culture des navigateurs transmise par les ancêtres était toujours présente. Ce génie de la navigation nous précise Davis, ne repose pas sur l'accumulation d'informations et de détails car la science et l'art de la navigation sont holistiques. En effet, le navigateur doit traiter en flot continu d'informations, d'intuitions et d'aperçus qui découlent de l'observation réciproque du vent, des vagues, des nuages, des étoiles, du soleil, de la lune, du vol des oiseaux, d'une forêt de kelp, de la phosphorescence d'un récif, du monde toujours changeant du temps et de l'océan. Pour s'orienter, Nainoa, de même que les membres de l'équipage était capable de nommer, de suivre quelque deux cent vingt étoiles dans le ciel nocturne et de repérer toutes les constellations. La position des étoiles permet de maintenir le cap, par exemple en manoeuvrant la pirogue selon la position des étoiles dans l'angle formé par le sommet du mat. De même sur les plats-bords de l'embarcation, huit incisions dirigées vers un unique point de la poupe permettent d'indiquer la position de l'embarcation par rapport aux constellations de manière aussi précise qu'un compas.

Projet de construction d'une ancienne pirogue à voile sur l'atoll de Fakarava.



Un projet pensé localement à l'initiative de bénévoles désireux de revisiter la tradition par la construction d'une pirogue à voile. Un projet auquel est étroitement associée l'école Rotoava de l'île Fakarava. Une telle action réactive la mémoire passée et développe chez les enfants des compétences techniques et culturelles concernant la navigation en mer. Elle crée du lien entre les générations et constitue un support pédagogique pour la connaissance de la mer.

Outre les étoiles, l'océan et l'observation des types de houles, des courants océaniques, sont des indices permettant de faire la distinction entre des vagues d'origines locales ou lointaines. Selon l'oscillation des vagues et les types de houles, Naioma était capable de repérer l'absence ou la présence non encore visible d'un atoll. Les maîtres de la navigation comme le rapporte Davis peuvent détecter la présence d'atolls au-delà de la ligne d'horizon simplement en observant la réverbération des vagues sur la coque de la pirogue, sachant que dans le Pacifique, chaque ensemble d'îles possède son schéma réfractif propre, aussi facile à lire que des empreintes digitales pour un médecin légiste.

De manière métaphorique, la pirogue ne se déplace pas, elle est fixe et ce sont les atolls qui viennent à elle. Pour déterminer où l'on se trouve il faut aussi savoir d'où l'on vient et mémoriser l'itinéraire pris : ce sont la distance franchie et la direction prise depuis le dernier point de départ qui donne la position actuelle. Ce savoir

naviguer et déchiffrer l'océan perdue ⁵. Il est incorporé dans les habitus et il constitue une connaissance vernaculaire intériorisée dans les comportements et dont la valeur est tout à fait comparable au savoir scientifique des experts de l'environnement et des écosystèmes marins. Plus qu'un savoir naturaliste, cette connaissance est en phase avec les modes de vie, de communication des populations concernées.

Malinowski, le célèbre ethnologue qui étudia les échanges économiques et symboliques (celui des biens de prestige) des Argonautes du Pacifique occidental (1922), voulait comprendre ce qui pouvait justifier ces populations à prendre tant de risques pour leurs déplacements en mer. Sa recherche ethnologique le conduisit à trouver la réponse dans le cérémonial d'échanges réciproques de biens symboliques, bijoux et colliers de valeur de prestige plus qu'utilitaire. Ce réseau d'échange, que Malinowski nomma « cercle de kula » reliait quantité de communautés sur des kilomètres carrés dans l'Océan, un enchevêtrement de petits agrégats d'humanité accrochés à leurs récifs de corail et éparpillés sur les vestiges de montagnes englouties. Au fur et à mesure qu'un objet faisait le circuit de la kula, ce qui pouvait prendre vingt ans, sa valeur symbolique augmentait à chaque voyage car il s'enrichissait de récits de tribulations et faits fabuleux, d'histoires de sorcellerie et de vent, des noms des grands hommes qui l'avaient entre les mains. Ces objets devenaient sacrés et ils réunissaient ces îles éparpillées sous la forme d'un anneau de pouvoir magique.

La pirogue



Le drapeau de la Polynésie Française porte comme emblème une pirogue double. La pirogue relie l'espace marin à l'espace terrestre, le visible sacré de l'Océan (le grand *marae* du monde) au sacré invisible du *marae*.

De fait, la structure politico-territoriale des îles était souvent comparée à une pirogue (*va'a*) ; la rhétorique politique aimait à comparer un chef, dont la place était à la proue de la grande pirogue, à son mât, les sous-chefs à son balancier, les propriétaires fonciers (*ra'atira*) à son gréement, etc. « Le problème n'est plus ainsi de se demander si les *Ma'ohi* étaient capables de faire la différence entre un bateau et une île, mais de reconnaître que, pour eux, les îles étaient de quelque manière des bateaux ».⁶

Le paradigme polynésien est la pirogue qui cristallise l'idée de circulation dont tout procède. Le corps du dieu fondateur est pirogue, les dieux se déplacent en pirogues, les morts, notamment aux Marquises voyagent à l'instar des dieux dans un cercueil pirogue, la mort est figurée comme une pirogue qui va chercher les vivants, c'est en pirogue que l'esprit des ancêtres appareille vers l'Ouest. De même la

⁵ Très récemment, le pêcheur de Faa'a, Tavae Raioaoa, a fait preuve de ces qualités de détermination et d'endurance mobilisant toutes les ressources de la science nautique et de l'âme polynésienne. (Tavae Raioaoa. 2003. Si loin du monde. Oh ! Editions (épuisé).

⁶ Le Malentendu Pacifique, Baré, J.F in History and Culture in the society Islands Bishop Museum, Bulletin N°79.

collectivité se délivre de ses fautes, non pas en sacrifiant un bouc émissaire, mais en appareillant pour le large une pirogue chargée d'offrandes..... D'hier à aujourd'hui le schème de la circulation est central. L'échange entre les îles fait la société polynésienne, non l'échange pour l'appât du gain parce que l'échange vise à l'inclusion dans un réseau plus vaste et plus riche constitué de dieux, d'ancêtres, d'animaux, de végétaux. C'est une morale de l'échange opposée à l'esprit du capitalisme et de l'accumulation. Le souci de la circulation est ici voué aux échanges entre les hommes, les dieux et les éléments naturels qui font partie d'un même monde ou les uns ne sont pas séparés des autres.

Malinowski avait compris la fonction du cercle de kula qui était celle d'établir des relations entre des peuples de langues différentes et séparés par de si grandes distances. Ces échanges de prestige justifiaient par l'aura qu'ils apportaient la prise de risque incommensurable de la traversée. Ils étaient aussi l'occasion d'échanges utilitaires, pigments, teintures, haches de pierre, céramiques, nourritures etc. Par ailleurs ils impliquaient aussi la construction de flottilles de pirogues et de tous les équipements annexes dont ils étaient devenus les spécialistes. Ces voyageurs comme l'indique le titre du célèbre ouvrage de Malinowski étaient tels des argonautes qui s'aventuraient dans l'inconnu pour rechercher prestiges et honneurs au risque de ne pas revenir au point de départ, dans l'île où résidaient leurs familles. En effet, pour les habitants navigateurs, le territoire n'est pas l'île proprement dite mais les connexions et les routes maritimes qui relient les îles entre elles, routes qui varient et qui s'étendent au gré des échanges. Confronté à un monde hostile et dont on imagine qu'il est peuplé d'êtres terrifiants (monstres marins, djinns), on n'essaie pas de le délimiter par des frontières mais plutôt on apprivoise l'espace maritime en se remémorant les axes et étapes d'un parcours maritime « nomade ». On dote l'univers marin d'un sens qui le rend intelligible et qui permet de s'y orienter.

Ce mouvement ne répond pas à la seule fonction instrumentale, il est consubstantiel à la vision du monde de ses peuples, il est intégré dans leurs muscles et il fait partie de la corporéité (de l'image de leurs corps). Il s'agit d'une véritable récréation du monde, une conquête du vide qui suit le mouvement des flux cosmiques replaçant l'être humain dans son environnement planétaire et constitué de tous ses éléments, marins, biologiques, floristiques et faunistiques. C'est en termes de totalité et non de fractionnement qu'est appréhendée la relation de l'homme à son espace maritime. Cette figure de l'emboîtement des mondes et des échelles est ordonnée autour de points de jonctions et d'articulation qui impriment le rythme des traversées et intériorisent le chemin de l'eau. Ce qui est décisif ce ne sont pas les parties constitutives d'un espace mais les lignes de croisement qui permettent de passer d'un lieu à un autre. C'est ce processus de mouvement perpétuel et de mise en rapport du monde liquide et terrestre qui assure une relative maîtrise du vide océanique. Notons qu'il s'agit d'empreintes et non de marquage, le déroulé du parcours étant le fruit d'une constante négociation entre l'homme et l'environnement marin. Le tracé ne s'effectue pas sur une posture de dominance et d'assujettissement du milieu, au contraire il suppose de se mouler dans les éléments pour pouvoir mieux s'y adapter.

On passe ainsi d'une structure de type aréolaire (au sens d'aréoles spatiales) à un système réticulaire en termes de réseaux et de nœuds de connexion, système qui prend sa source dans un mouvement perpétuel. C'est donc sur ce savoir pratique et intégré dans les dispositions corporelles et cognitives que les échelles d'articulation et de correspondance de ces bassins maritimes doivent être définies. Seules ces populations, sur la base de leurs connaissances pratiques sont en mesure de proposer des outils de gouvernance qui correspondent à leurs visions de ce monde ultramarin dont les délimitations sont fluctuantes et variables selon les

itinéraires parcourus. C'est avec eux et en présence de ces navigateurs qu'il revient de dessiner les cartes et les liens qui unissent ou séparent ces différents atolls, d'identifier les écosystèmes selon des critères qui correspondent aux savoirs vernaculaires, ce trésor de gisement de gouvernance.

Pour sa compréhension, la Polynésie doit allier l'anthropologie, l'océanographie et la géographie, mais surtout, au premier chef, les savoir-déchiffrer la mer de ces habitants aux ancêtres navigateurs et nomades des mers.

2.1.2. Altérités polynésiennes

L'analyse qui suit s'appuie sur des emprunts faits à l'excellent ouvrage de Bernard Rigo⁷, qui nous permet de comprendre la spécificité du rapport au monde et au pouvoir des polynésiens compte tenu de leur histoire passée. Nous n'avons ici retenu que les parties les plus significatives pour justifier la nécessité de penser des formes de gouvernance adaptées au mouvement permanent d'une société « liquide », immergée dans le Pacifique sud où les flux et la connectivité constituent la matrice de toute organisation et mode de vie. Il s'agit par conséquent d'une vision très schématique de cet ouvrage par rapport à la richesse des thématiques de l'« altérité » qui y sont développées.

Quand la relation détermine l'être

Dans les langues océaniques, les auxiliaires être et avoir sont absents alors que depuis Aristote le verbe substantif est posé comme un a priori universel, son absence n'étant pas pensable. L'une des conséquences est qu'en Polynésie, « l'être » en position absolue n'existe pas ; la syntaxe détermine les entités les unes par rapport aux autres, le lexique fait l'économie d'un lexème qui signifierait l'être. « On n'est pas, on est quelque chose en fonction d'un ensemble de choses ; c'est le système relationnel qui définit l'entité » nous dit B. Rigo.

Le marae



Le peuple polynésien est à l'origine un peuple marin nomade, composé de marins hors pair, de pêcheurs, de coureurs de mer toujours surfant sur un devenir changeant. Mais homme de la mer, il est aussi homme de la pierre car toutes les îles portent son empreinte, partout des constructions lithiques signent sa présence. Les nombreux *marae* encore présents nous rappellent qu'il n'est pas seulement un constructeur de pirogue mais aussi un bâtisseur de pierre. Aux îles de la société, les sites sacrés sont des blocs de corail alors qu'aux Marquises ce sont des galets de mer associés au basalte de la pierre

⁷ B. Rigo, *Altérité Polynésienne*, CNRS, 2004

volcanique. Le *Ma'ohi* n'est ni l'homme de l'éphémère (la mer), ni celui de la permanence (la pierre), il est celui de la circulation et du réseau.

Le marae est sur terre l'espace par lequel la navigation continue. Lorsque le polynésien taille la pierre, il la taille non dans l'esprit d'édifier un monument patrimonial mais de fabriquer un véhicule sacré qui navigue entre le visible et l'invisible, le divin et l'humain., le supérieur et l'inférieur, les morts et les vivants. Navette sacrée assurant le passage entre le monde des dieux, des ancêtres et celui visible des hommes, le marae assure un fondement sacré au pouvoir politique. Il active les flux économiques sous forme d'accumulation et de redistribution des richesses, il relie et renforce les réseaux sociaux. Réciproquement chaque manifestation cérémonielle réactive et augmente le *mana* du *marae*.

Le marae n'est ni un monument, ni un Parthénon, ni une demeure des esprits, ni un lieu de mémoire, il est un véhicule du sacré et le véhicule vers le sacré :

« En dehors de ces blocs de basalte, trouvés sur place, les Marquisiens utilisèrent également de gros galets lisses apportés du rivage...La roche résultait en effet d'un lent travail des vagues de l'Océan ; cet Océan qui avait porté les ancêtres fondateurs sur les rivages de ces îles.. Utiliser ces galets, c'était utiliser des pierres plus tout à fait naturelles, car façonnées par les éléments et purifiées par la mer. C'était apporter au milieu des terres une part de cet Océan et, avec lui, la mémoire d'un peuple de marins. On assurait alors le lien avec ses origines, avec les liens tissés sur les rides de la grande mer ».⁸

Le libre-arbitre qui postule en occident la prééminence du sujet n'existe pas en Océanie. De même la notion de création ou de commencement n'a pas cours et les missionnaires eurent bien dû mal à expliquer aux Polynésiens non christianisés l'idée que Dieu créa la terre... Pour un polynésien, rien n'existe en dehors d'un processus relationnel, d'une circulation « sémantique » en parfaite homologie avec la circulation propre aux mouvements des pirogues. Le commencement n'est pas décrit comme un monde surgissant de rien mais comme une succession de naissances engendrées. Loin des dichotomies cartésiennes (transcendance/imminence, être/non-être, vérité/illusion, science/expérience, muable/immuable, contemplation/participation, hasard/destin), ce qui organise et structure la vision du monde est le primat de la relation et de la circulation dont la pirogue est l'emblème existentiel comme figurant sur le drapeau de la Polynésie française.

« Les dieux, les *marae*, la terre, les classes sociales – plus exactement les états ou les ordres- les généalogies, la parenté, les unités politiques forment un système d'inter-relations réciproques : chacun de ces éléments renvoie à tous les autres à travers une chaîne explicative au sein de laquelle chacun de ces derniers trouve sa place ».⁹

Croissance et expansion

Tout ce qui ne favorise pas l'extension est ainsi considéré comme un obstacle. Cette vision est qualifiée par les anthropologues d'énergétique et elle implique de penser tout à la fois la continuité, l'instabilité, la pluralité et le discontinu. L'instabilité exclut tout point d'ancrage ou arrimer le sens et le vrai. Il s'agit de composer comme le navigateur avec les forces qui se présentent. Ce sont les forces qui règlent le jeu et non l'inverse. En vain, on chercherait dans la culture polynésienne les idées de permanence, de stabilité et d'unité. La pensée polynésienne est une pensée de la germination, de l'expansion et de la pluralité, ce qui implique de concevoir une continuité verticale par laquelle tout peut agir sur tout et une discontinuité horizontale par lequel le semblable peut s'opposer au semblable

⁸ Ottino-Garanger P « Archéologie et restauration à Hiva Oa :le « me'ae » lipona de Puamau, aux îles Marquises » in Mémoire de pierre, mémoire d'hommes », Paris, Publication de la Sorbonne, 1996

⁹ Robineau C Traditions et modernité aux îles de la Société, Mémoires Orstom, 1984-1985

C'est une pensée de l'engendrement continué qui n'est pas si loin de la pensée évolutionniste. Ainsi, aux Samoa, les grands récits fondateurs racontent comment Tagaloa est effrayé par les vagues monstrueuses d'un Océan primordial, comment il demande au ciel quelques galets pour fabriquer des îles qui serviront de repos aux chefs glorieux, comment il envoie sur ces nouvelles terres des plantes grimpantes qui produiront d'énormes asticots ; comment enfin il donnera à ces vers poumons, forme humaine et esprit... Le minéral produit le végétal, le végétal génère l'animal, le divin engrosse le minéral- « Tiki le Seigneur s'accouple à une pierre et produit de la chair rouge »-, tandis que Tane, en quête d'un élément féminin, -« copule avec la forêt, puis avec la montagne avant de fabriquer la femme avec de la terre rouge »-.

Aux îles de la Société, Ta'arua, en brisant la coquille Rumia pour établir le dôme du ciel et le fondement terrestre produit le geste de la séparation contre l'amour fusionnel de la terre femelle et du ciel mâle. Cette partition s'exprime dans les espaces qui répartissent les différents lieux du féminin et du masculin, qu'ils soient propres à la pêche, l'alimentation, ou encore les lieux de culte, et le '*tapu*' indique la frontière que l'on ne doit pas transgresser au sens freudien du terme. S'il y a dualisme en Polynésie c'est dans l'opposition des sexes qu'il se manifeste, mais non dans celui du divin et de l'humain. Au contraire, le divin communique avec l'humain et le visible avec l'invisible dans les lieux où l'homme vit. Il importe dès lors de ne pas introduire de ruptures dans la continuité des liens symboliques qui existent entre les hommes, les dieux et les milieux.

Circulation, navigation et pouvoir

De même, la reconnaissance de l'autorité ne repose pas sur le statut ou la position mais sur la capacité de cumul des réseaux et des énergies que ces derniers confèrent à ceux qui les maîtrisent. C'est le réseau qui fonde le pouvoir et la sacralité. La hiérarchie exclut dans la vision polynésienne toute idée de supériorité et de transcendance. Un barreau de l'échelle est toujours relié à l'autre qu'il soit supérieur ou inférieur. Le pouvoir n'est pas protocolaire, le chef ne concentre pas le '*mana*', il le diffuse puisqu'il fait partie d'un réseau et donc symétriquement tous les membres de la communauté en bénéficient ¹⁰.

C'est la circulation et l'irrigation dans le réseau et par le réseau qui est au fondement du pouvoir, à l'instar de la sève qui part de la souche et irrigue les branches jusqu'aux plus fines. Le réseau n'est pas une structure, il est lui-même

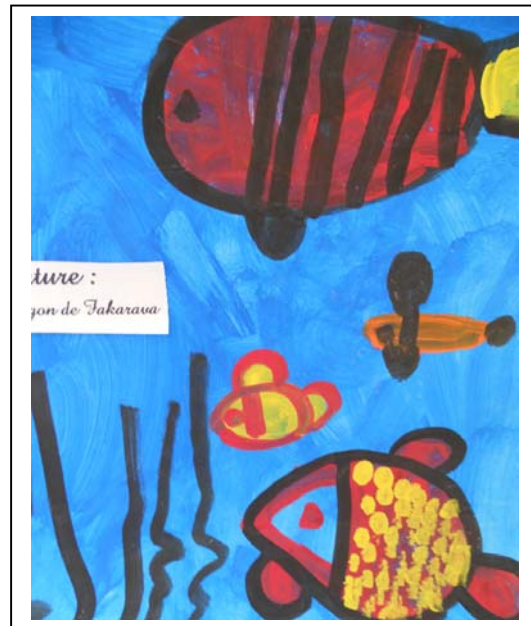
¹⁰ Dès 1945, lorsque les Etablissements Français d'Océanie deviennent un Territoire, une figure va dominer l'espace politique, celle de *Pouvana'a O opa*. Celle-ci est considérée comme le fondateur de la culture politique polynésienne contemporaine. *Pouvana'a O opa* est l'équivalent d'un père et d'un guide, un *metua*. Une des particularités du discours politique contemporain est qu'il fait encore constamment référence à la religion et au texte biblique. Le *metua* a une portée sémiologique forte car cette notion de guide renvoie à sa tonalité religieuse, celle du retour du messie sur terre. Ainsi Gaston Flosse, l'une des premières personnalités politique en visite au district de Papeari, commence son discours par la citation d'un verset biblique « Les mères oublieront leurs enfants. Mais toi Israël, je ne t'oublierai pas. Je t'ai marqué dans le creux de ma main. Tu m'appartiens, je ne t'abandonnerai jamais ». Il le conclut ainsi, : « je mets l'énergie qui me reste à votre service pour construire notre pays et ne pas vous abandonner ». Le choix du verset biblique convient bien à la situation et confère à la parole publique une forte légitimité religieuse. Ce type d'exemple pourrait être multiplié : Oscar Temaru, chef du parti indépendantiste et président actuel de la Polynésie Française, a choisi pour emblème de son parti la croix chrétienne et comme devise « Dieu est mon maître ». Des groupes de prières existent en Polynésie ayant pour fonction d'intercéder auprès de Dieu en faveur de leurs chefs. D'hier à aujourd'hui le pouvoir constitue la sacralité même, et il n'est pas démesuré pour le guide du pays de se comparer à un messie.

changeant et vivant entièrement soumis à l'énergie et au *mana* qui y circule et le traverse. Le réseau met en relation différents éléments, il est toutefois bien plus que leur somme car il consiste en une circulation qui active et transforme les éléments. Sans circulation, les éléments ne sont pas actifs et ils sont privés de *mana*, voués à disparaître.

Cette logique de l'expansion circulatoire se retrouve dans le '*marae*', à l'image de la culture du taro dont il suffit de transplanter un tubercule, chaque *marae* génère par clonage un autre *marae*. C'est encore cette même pirogue sacrée qui va transporter une pierre prélevée sur le site fondateur vers un nouveau lieu de culte.

Cette logique d'expansion, on la trouve à l'œuvre dès les origines, lorsque dans leur course héroïque vers le Pacifique, les premiers polynésiens laissent dans leur sillage un chapelet d'îles où s'égrènent toujours les mêmes noms : Savaiï (aux Samoa), Havai i (Ra'iatea), Hawaïi, Havai iki (Fakavara aux tuamotu), Havaiki (aux Marquises et en Nouvelle Zélande).

Le *mana*



Le *mana* est l'expression de l'efficacité, de la réussite et de l'action adaptée : être *mana* s'il s'agit d'une pirogue, c'est être efficace dans les vagues, s'il s'agit d'un chef c'est être efficace pour la croissance de la communauté. Être *mana*, c'est assurer une circulation à son niveau réussie. C'est être capable de transmettre l'énergie adaptée à la situation. En ce sens, tout gouvernement est l'expression d'un pouvoir sacré car en lui se concentre l'accumulation d'énergie et se déploie sa force de diffusion. C'est l'ensemble de la vie sociale et de l'espace terrestre et marin qui est parcourue de la circulation du sacré, maillage serré de lieux de cultes, marae dédié aux ancêtres de famille, marae des spécialistes (pêcheurs, piroguiers, guérisseurs), marae inter-insulaire sans parler de l'océan lui-même. Toute défaillance (mauvaise pêche, maladie) s'accompagne de rituels dont la fonction est de réactiver le réseau au niveau où la circulation n'a pas opéré normalement. Que la circulation s'arrête dans un sens ou dans un autre par exemple entre les dieux et les hommes, les hommes et l'environnement qui leur est co-extensif (et non extérieur), que les rituels de réactivation ne soient pas enclenchés et c'est l'ensemble du réseau qui est menacé.

La circulation est promesse de croissance, des dieux aux chefs, des chefs à l'espace tribal, de l'espace tribal aux hommes de la chefferie. Les moyens qui permettent la circulation sont les offrandes, les dons et contre dons, les sacrifices, les incantations. Ils existent bien sûr des spécialistes du passage qui sont eux même des êtres de passage associés au divin et que l'on trouve à tous les niveaux de la société ;

guérisseurs, sculpteurs et fabricants de pirogues. Ces artisans et maîtres praticiens participent de ce procès de croissance et d'expansion ; par eux, l'arbre devient pirogue, la pierre herminette, le bois effigie, les malades hommes sains.

Dans cette perspective la hiérarchie est omniprésente, mais elle n'est pas l'effet d'une position mais le résultat de l'interdépendance entre les hommes, les dieux, les ancêtres. Le supérieur dépend de l'inférieur et nul n'est à l'abri d'être court-circuité. Le grand chef ou le grand dieu est certes celui qui redistribue mais il est grand parce qu'il a reçu ou pris. Le mauvais chef sera celui qui ne donne pas, qui retient son réseau de prestige qu'il ne distribue pas.

2.2. *Le rapport à la nature*

Avant la période de contact avec l'occident, le sujet polynésien ne vivait pas dans la nature, il vivait en relation avec des entités plus ou moins chargées en sacralité dans le cadre de son réseau. Absente du lexique la nature est aussi absente de la représentation sociale, la nature n'est pas enchantée car il n'y a pas de nature. La nature n'est pas une extériorité, elle est présente partout, elle est le fondement de la vision holistique propre de l'identité polynésienne. Tous les mouvements culturels d'affirmation identitaire, tous les partis politiques en quête d'indépendance, tous les artistes polynésiens font une place de choix à l'écologie. C'est dans ce souci écologique, dans ce respect de la nature sacrée que s'affiche la conscience polynésienne sûre de son identité. À la différence de l'occident, la nature n'est pas ce qui sépare, au contraire elle est ce qui relie. En constituant le lien entre les hommes et les dieux, elle assure la place de chacun dans un réseau et assure la continuité avec les ancêtres. De l'Homme à la Terre, de la Culture à la Nature, de la Terre à Dieu, la vie circule, comme à travers un placenta ou un tronc. Ce qui circule c'est la sève ou le sang. « La nature a des oreilles et obéit à Dieu... la nature a une voix donc aussi des oreilles. Dieu lui a donné des oreilles pour écouter pour entendre. L'homme devient comme Dieu, devient la nature car la nature ressemble à Dieu. La nature a aussi une tête, un visage, un nez, des oreilles, un corps comme nous et Dieu ». ¹¹

Cette nature est vivante, holistique et divine elle n'a rien en commun avec la nature spectacle et pittoresque propre à la représentation paysagère et esthétique occidentale. Abandonner sa terre ou sa culture, c'est contacter péché mortel car c'est briser l'alliance et rompre la circulation entre les hommes et le sacré.

2.3. *La toile de fond du colonialisme*

En Polynésie Française, la protection des récifs coralliens justifiée par l'argumentation scientifique face aux menaces anthropiques, ne peut s'abstraire de la mémoire du passé colonial au risque d'être elle-même soupçonnée de vouloir prolonger les politiques du passé. L'autonomie politique marque certes un départ des pratiques du passé, mais ne les efface pas si facilement. Déjà en 1933, Alain Gerbault ¹² dénonçait les conséquences du colonialisme non seulement du point de vue de la destruction des modes de vie traditionnels mais aussi sur le milieu biologique. La conquête de peuples autochtones, considérés alors comme 'sauvages et primitifs', au nom de l'impératif de civilisation s'est traduite par l'exploitation violente de la

¹¹ Fer Yet Malogne G, « Les réflexions bibliques à Rapa, conversion au christianisme et conservation identitaire en Polynésie Française » ed Haere PO, Tahiti, 2001

¹² Alain Gerbault. 1933. « Iles de beauté ». Edition Hoëbeke (2012)

nature et la destruction de toutes les pratiques de gestion du milieu par les populations locales et leurs représentants locaux.

Alain Gerbault montre le rôle néfaste de la colonisation à travers la privation de toute capacité de gouvernement local s'appuyant sur les chefferies traditionnelles pour mettre en œuvre une gouvernance appropriée à un territoire insulaire aux ressources fragiles mais abondantes. Il montre le subterfuge de l'annexion au nom d'une prétendue rationalité économique et morale dont les indigènes seraient privés pour les expulser des lieux qu'ils occupaient. L'expulsion des habitants aux bords du lagon, sous prétexte qu'il ne relevait pas de la propriété des indigènes, constitue un exemple emblématique de cette politique d'occupation. En l'absence de titre de propriété, l'administration coloniale a considéré que le lagon constituait un territoire du vide. Gerbault au contraire souligne l'importance des jeux ludiques liés à la mer et à la navigation, celle de la mémoire du grand navigateur Hiro toujours vivante en 1933. et bien sûr le rôle du lagon comme 'garde manger' des habitants, appellation qui perdure toujours.



Pour Frédéric, président de l'association Garuae de l'île de Fakarava, la Réserve de biosphère est leur « garde manger », c'est un moyen de mettre en place des zones de pêche pour conserver la ressource. Devant la confusion des habitants entre la pratique ancienne du rahui et les règles de la réserve de biosphère, Frédéric insiste sur le message générationnel qui consiste à dire : « ce que vous avez aujourd'hui vous a été donné par vos parents et vos ancêtres, voulez-vous tout consommer ou faire de même avec vos enfants et les générations futures ? ».

Poursuivant son analyse, Gerbault montre les conséquences de la colonisation sur des aspects peu connus concernant l'artificialisation du paysage et sa destruction. L'indice de cet abcès colonial est la présence récurrente d'une espèce proliférante, l'acacia, introduite par les européens. Plantations et envahissement par les cocotiers, cueillette intensive, urbanisation et littoralisation, destruction du patrimoine et des monuments sacrés, regroupement dans quelques villages, autant de signes propres au processus de civilisation qui va engendrer la perte non seulement d'un cadre de vie mais aussi d'un milieu biologique incomparable, complexifiant notamment ce qu'on appelle aujourd'hui « l'indivision foncière ».

L'administration française et les missionnaires d'alors ne laissait aucune initiative aux indigènes et ce quels que soient les domaines, économiques, sociaux, récréatifs comme en matière d'habitat. Sous prétexte de modernisation, colons et administratifs interdisent toutes les traditions locales, qu'ils s'agissent de la religion (les *marae* sont détruits au nom de la chrétienté et contre le paganisme), des chants et danses traditionnelles interdits, des coutumes locales jusqu'à l'usage de la pirogue. Les cases traditionnelles sont remplacées par des maisons de tôle,

totallement inadaptées au contexte local. En bref, cette période de la colonisation détruit toutes les capacités des individus de faire et d'être, les privant de toute initiative et de liberté de choix, les inféodant aux valeurs de leurs maîtres. Comme ailleurs, l'assujettissement voir l'anéantissement des chefferies traditionnelles fait partie de cette stratégie de conquête globale.

Certes, aujourd'hui la soumission des populations n'est plus de mise, néanmoins leurs « capacités » (de faire et d'être, de choisir parmi de multiples possibilités celles qui sont les plus aptes à leur développement humain) ont été entachées et réduites. Prendre conscience des conséquences durables des pratiques du passé est une bonne manière de se prémunir contre l'affirmation de la conservation comme valeur universelle, qui reviendrait à priver à nouveau les habitants concernés de leurs biens. Une patrimonialisation non appropriée par les acteurs locaux conduirait de fait à l'exclusion de tous ceux pour qui le lagon n'est pas seulement une scène spectaculaire à sanctuariser au profit de quelques scientifiques ou pour répondre à l'imaginaire touristique occidental. Les travaux des Etats généraux de 2009 ont encore rappelé l'ambition de construire le futur du pays selon son identité et non de détruire cette identité pour répondre aux impératifs de la croissance économique¹³.

Dans la droite ligne des écrits de Victor Segalen¹⁴, qui proposait de dépouiller le mot d'exotisme de son acception tropicale et géographique, les récifs coralliens et les paysages lagonaires participent pleinement de cet exotisme dont le tourisme se nourrit, du collier de corail des Vahinés à l'indigène écolo, proche de la nature, dépositaire d'un savoir traditionnel qu'il convient de mettre en valeur.

Comment sortir de ce paradoxe et faire en sorte que le programme IFRECOR et ses comités locaux ne viennent pas directement ou indirectement renforcer ce type d'exotisme, ne serait-ce que par la diffusion des images ? La réponse est dans le renforcement des « capacités » des habitants à s'approprier les enjeux de la gouvernance et non pas à en être les dépositaires passifs pour (re)construire leur propre identité patrimoniale.

¹³ Louis Savoie. 2011. TAHITI NUI un pays à décoloniser. *Communication personnelle*

¹⁴ Victor Segalen. 1907. « Les immémoriaux ». Collection Terre Humaine, Ed. Plon (1956)

3. Les ressources, les hommes et leurs institutions

Principales caractéristiques de la Polynésie Française

Superficie ZEE :	5.030.000 km ²
Superficie terrestre :	3.660 km ²
Superficie récifs coralliens :	6.000 km ²
Longueur de côte :	2.525 km
Population (est. 2011) :	271.000
Recensement 2007 :	
Archipel de la Société	227.848 (75% sur les îles du Vent)
Archipel des Tuamotu	15.800
Archipel des Marquises	8.712
Archipel des Australes	6.670
Archipel des Gambier	1.097
Population Tahiti :	70%



La Polynésie française, ses cinq archipels et ses 5 millions de km² de territoire maritime

3.1. Un continent marin

Sous-région de l’Océanie, la Polynésie comprend plus de 1000 territoires et Etats insulaires petit à petit investis d’ouest en est, comprenant les Iles Cook, la Polynésie Française (France), Wallis et Futuna, les îles d’Hawaii (Etats-Unis), la Nouvelle Zélande, Niue, les îles de Pitcairn (Royaume Uni), les Samoa occidentales, Tokelau (Nelle Zélande), Tonga, Tuvalu, et les Samoa Américaines.

Toutes ces îles et archipels sont comprises dans une région océanique qui correspond à l'immense gyre du Pacifique Sud dont la circulation anticyclonique résulte du couple d'entraînement des vents alizés en zone tropicale et des vents d'ouest en zone subtropicale¹⁵. Le caractère convergent de cette circulation conduit à une accumulation des eaux de surface dans la partie centrale du gyre. Les conditions climatiques d'extrême insolation y maintiennent une température et une salinité élevées et la masse d'eau relativement homogène ainsi formée constitue une lentille de 200 mètres d'épaisseur, de très grande transparence avec quasi absence de sels nutritifs, de plancton et donc d'organismes des niveaux trophiques supérieurs à l'exception de grands pélagiques et de cétacés.

Dans ce désert océanique (tout du moins de surface), l'archipel des Marquises, plus proche de l'équateur, bénéficie d'un enrichissement en nutriments et en plancton plus important. Ses 13 îles sont quasiment dépourvues de constructions récifales, mais possèdent des récifs ennoyés, une particularité géomorphologique unique en Polynésie. Cet archipel concentre ainsi une richesse spécifique que l'on ne retrouve pas ailleurs (endémisme) dans l'Indo-Pacifique¹⁶, ce qui justifie les démarches initiées en 1996 pour son inscription au Patrimoine de l'Humanité¹⁷.

Les archipels de la Société et des Tuamotu-Gambier se trouvent dans la zone tropicale stricto sensu, où les écosystèmes coralliens des lagons d'îles hautes et des atolls à très haute productivité, constituent des oasis au milieu de ce relatif désert océanique de surface.

L'archipel des Australes se situe quant à lui dans la zone subtropicale, avec des eaux de surface plus froides, marquant le passage progressif des eaux tropicales aux eaux subtropicales.

Outre les écosystèmes coralliens, d'autres richesses potentielles gisent au fond des mers bien que les connaissances n'en soient qu'à leur début. C'est particulièrement le cas pour les encroûtements enrichis en cobalt (Tuamotu), et surtout les monts sous-marins avec leurs écosystèmes pélagiques associés, notamment propices à la pêche thonière¹⁸.

3.2. Evolution des activités et des institutions

Avant 1964, date de l'installation du Centre d'Expérimentation Nucléaire du Pacifique (CEP), la Polynésie française était dominée par le secteur primaire, pêche, agriculture, élevage, en grande partie pour l'autoconsommation familiale. Avec l'installation du CEP, le développement économique explose et transforme

¹⁵ Rougerie F., Wauty B., 1993. L'océanographie du pacifique Central Sud. *In Atlas de Polynésie Française*, ORSTOM Editions, 20-21

¹⁶ 'Pakaihi i te moana' (Respect de l'océan) – Une campagne océanographique aux Marquises. 25/10/11-24/02/12. Dossier de presse AAMP.

¹⁷ A l'issue d'un récent séminaire (9-12/10/12), une vingtaine de sites naturels et culturels ont été identifiés.

¹⁸ P. Leenhardt. 2010. Connaissances scientifiques et exploitation des ressources naturelles : réflexions et discussions sur l'extension de la Réserve de Biosphère de la Commune de Fakarava. Rapport Projet GRAMP (Programme LITEAU III)

radicalement la société polynésienne désormais partagée entre un système traditionnel de type communautaire et une société de type occidental¹⁹.

Cependant, la suspension des essais de 1992 à 1995 et leur arrêt définitif en 1996 va changer la donne et amener à une crise d'identité et une recherche des racines qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui²⁰. Une première solution de rechange de la rente nucléaire est négociée avec l'Etat français sous la forme d'un Pacte de Progrès, véritable programme de développement notamment issu d'une large consultation menée par le Comité économique, social et culturel (CESC) de Polynésie française²¹ ayant abouti à une Charte de Développement.

Celle-ci constate que « le mode de vie actuel déstructure le cadre familial traditionnel désormais éclaté dans l'espace et le temps en de multiples lieux d'activité. Il détruit les valeurs communautaires fondamentales de solidarité et de convivialité, de respect des êtres ». Plus inquiétant encore, « sous la pression incontrôlée des modèles extérieurs et au détriment des valeurs polynésiennes, une nouvelle culture difforme de type urbain se met en place, favorise l'individualisme au détriment de la communauté et pratique l'hégémonie sur les cultures des autres archipels ». Selon le même rapport, l'immobilisme et l'incapacité des autorités en place à réagir tiennent beaucoup au clivage de la société polynésienne en quatre grandes couches sociales : à la base, une communauté *mao'hi* (environ 60% de la population) qui s'écarte peu à peu de sa culture d'origine sans pour autant trouver une nouvelle identité culturelle, de plus en plus touchée par le chômage ; au sommet, une couche *popaa* (20% de la population) composée de français de passage qui vivent en circuit fermé ; une couche moyenne d'origine chinoise (5% de la population) bien intégrée sur le plan économique, qui souhaite avoir accès aux rouages politiques ; et enfin, une couche « demie » (15% de la population) qui s'apparente à une classe dirigeante et se montre soucieuse de conserver son pouvoir et ses privilèges.

Pour la Charte de Développement, la Polynésie française ne peut faire l'impasse ni sur ses racines culturelles auxquelles elle reste attachée ni sur une modernité dont elle ne saurait plus se passer. Elle doit, en conséquence, avoir pour objectif « de contribuer à forger une nouvelle identité culturelle qui constitue le ciment de la société polynésienne contemporaine plurielle et pluriethnique. Cette nouvelle identité doit puiser ses sources à la fois dans ses traditions et la modernité ainsi que dans les différentes cultures qui se sont mélangées dans le Territoire. Elle doit avoir pour ambition la richesse permise par l'apport combiné des valeurs polynésiennes, occidentales et asiatiques ». Pour le Comité économique, social et culturel (CESC), il s'agit de placer les jeunes dans la « perspective du XXIème siècle et non pas à l'époque -obscur- des grandes migrations ».

Cependant, comme le rappelle Gilles Blanchet (2003), « les doléances exprimées par la Charte de Développement ont été entendues plus que prises en considération et le Pacte de Progrès reflète avant tout le point de vue des

¹⁹ C. Gabrié, H. You. 2006. L'état de l'environnement en Polynésie française.

²⁰ G. Blanchet. 2003. La Polynésie française à la recherche de son identité. Journal de la Société des Océanistes, 116

²¹ Le CESC est un organe consultatif qui formule des avis dans les domaines les plus divers à la demande du gouvernement polynésien et de l'Assemblée territoriale.

gestionnaires qui font prévaloir l'ordre établi et l'équilibre des grands agrégats sur les réformes structurelles et les choix de société ».

En août 1996, une nouvelle convention entre l'Etat et la Polynésie française sous forme d'un Programme Stratégique vient renforcer l'autonomie économique du Territoire, mais force est de constater que comme le Pacte de Progrès, il est mis en œuvre « par un pouvoir centralisé interventionniste qui continue de s'appuyer sur les institutions plus que sur le marché, et sur les agents de l'Etat plus que sur les citoyens » (G. Blanchet, 2003).

Dans ce nouveau statut, les communes de Polynésie française restent²² des collectivités territoriales de la République de droit commun et en tant que telles sont directement gérées par l'Etat (48 communes réparties en cinq subdivisions administratives²³). De fait, il est important de souligner que les communes sont toujours l'enjeu d'une lutte de pouvoir entre le Territoire, qui conteste la mainmise de l'Etat sur ce qu'il continue d'appeler les « communes de l'Etat » (G. Blanchet, 2003), et l'Etat qui se refuse à y étendre une décentralisation qui se ferait au bénéfice de Tahiti. Au final, ce sont les communes qui pâtissent de cette situation puisque leurs ressources proviennent principalement des transferts en provenance de l'Etat sans qu'elles puissent elles-mêmes lever de recettes fiscales, domaine de la compétence exclusive du Territoire. Ceci étant dit, et particulièrement dans les îles éloignées, le rôle et la fonction de maire dépasse largement ceux d'un simple élu, une des raisons historiquement majeure étant que les délimitations de communes ont été calquées sur les anciennes chefferies.



PGEM de Moorea : limite d'aire marine protégée et sortie d'information et de surveillance opérée par la brigade de police communale de Moorea-Maïao.

Rudolph, Agent de police judiciaire adjoint chargé du PGEM, déplore le braconnage et le détournement des modes traditionnels de pêche comme à la pêche Haa'pua (piégeage du poisson). Mais, il précise qu'il n'y a pas que la pêche qui est en cause mais également les plaisanciers qui viennent souvent d'ailleurs (Tahiti) et ignorent les règles, ainsi que certaines activités aquatiques comme les jet tours. Face à tous ces problèmes, le maire et sa police municipale désireraient qu'une décision de délégation de compétence soit prise pour permettre de dresser des procès-verbaux.

Par ailleurs, les activités de la commune telles que décrites par la responsable du service du développement durable est impressionnante : la commune c'est en fait 6 communes associées comptant aujourd'hui 17.000 habitants avec des projets portant sur les réseaux souterrains (enfouissement des lignes électriques), l'établissement d'un bilan carbone, la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore l'alimentation en eau potable. Parmi les projets prioritaires : l'école bioclimatique, la gestion des déchets, le classement de la baie d'Opunohu en 'Parc territorial',

²² Depuis la réforme de 1971.

²³ Îles du vent (13) ; Îles sous le vent (7) ; Marquises (6) ; Australes (5) ; Tuamotu et Gambier (17)

les jardins communautaires, l'accès à la mer et la sensibilisation, la construction d'un lieu de rencontre (fare) associé à un sentier sous-marin, le schéma directeur d'assainissement, et les nouvelles ressources en eau.

3.3. Etat des lieux économique et social

Face à la crise économique qui touche la Polynésie française depuis plus de 5 ans, tout le monde s'accorde pour dire que la conjoncture mondiale seule ne saurait être l'unique responsable des maux polynésiens. Dans un de ses récents rapports²⁴, l'Agence Française de Développement (AFD) parle de la nécessité de réforme structurelle « incluant la réduction de l'interventionnisme public (170 milliards Fcfp/an) et la diminution progressive des barrières aux échanges imposant une refonte des fiscalités locales », non sans rappeler les propos du Conseil économique, social et culturel (CESC) qui en reconnaît les vertus, mais rappelle également que « les droits d'entrée constituent une ressource qui alimente le budget du pays et permettent de protéger certaines activités locales encore fragiles ou génératrices d'emploi »²⁵.

Bambridge et al. (2010)²⁶ démontrent que les difficultés de l'économie polynésienne sont en effet bien antérieures à la crise mondiale, avec une chute de la croissance du PIB réel par habitant qui a démarré dès les années 2000 (-10% en 10 ans), accompagnée d'un fort taux de chômage (12% officiellement), d'un taux d'emploi de seulement 53%, laissant environ 28% de la population en dessous du seuil de pauvreté. Avec en perspective une croissance annuelle (au mieux de l'ordre de 1.5%) à un taux inférieur à celui de la progression démographique (+1.7%), on estime que la présente décennie risque fort de maintenir le processus de paupérisation engagé depuis 10 ans²⁷. Dans ce contexte, les conclusions du CESC et de l'AFD sont les mêmes : c'est bien d'une « réforme de fond dont la Polynésie a instamment besoin ».

Très récemment, la même AFD a publié une étude sur le niveau de développement des territoires et collectivités françaises d'outre mer à partir de leur indice de développement humain (IDH)²⁸. Elle montre notamment que si l'IDH de la Polynésie demeure inférieur à celui prévalant en Australie ou en Nouvelle-Zélande, il figure loin devant tous les autres petits Etats insulaires du Pacifique sud. La principale raison en est qu'en Polynésie comme dans les autres territoires et collectivités d'outre mer, la valeur de cet IDH est tirée vers le haut par sa dimension sociale alors qu'elle est effectivement tirée vers le bas par les performances économiques exprimées par le PIB réel (après élimination des différences de niveau de prix) par habitant.

Rappelons que ce sont tout particulièrement les îles sous le vent (archipel de la Société), qui représentent 87% de la population totale, dont Tahiti (70%), qui sont concernées par ces problèmes. La vision des autres archipels par rapport à une administration polynésienne essentiellement concentrée sur Tahiti, n'est pas

²⁴ AFD. 2012. Interventionnisme public et handicaps de compétitivité : analyse du cas polynésien. Document de travail, 121, Mars 2012

²⁵ CESC. 2008. Avis sur la rénovation de la relation d'association entre les PTOM et l'UE. N° 49/2008.

²⁶ T. Bambridge, F. Venayre, J. Vucher-Visin. 2010. Les défis sociaux de la Polynésie française. Revue Juridique Polynésienne, Vol. 16, pp. 41-68

²⁷ Louis Savoie. 2011. TAHITI NUI un pays à décoloniser ? *Communication personnelle*.

²⁸ O. Sudrie. 2012. Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre mer ? Une approche par l'indice de développement humain. AFD, Document de travail, 129, Novembre 2012.

nécessairement la même. A ce titre, le processus engagé pour l'inscription de l'archipel des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO correspond à un courant politique fort visant au renforcement de l'identité marquisienne (le peuple des Marquises), courant qui commence également à se former dans l'archipel des Tuamotu (le peuple '*Puamotu*') Gambier. Quelque soit l'avenir politique de la Polynésie française, cette affirmation identitaire d'archipels situés à des milliers de kilomètres les uns des autres, ne doit pas être négligée dans la mise en œuvre des instruments de gestion terre-mer.

4. Initiatives locales et trajectoires de gouvernance

4.1. La gouvernance revisitée

Les longs développements qui précèdent quant aux spécificités du contexte polynésien dans ces aspects culturel, historique, économique, social et politique, ont pour but d'aborder les problèmes environnementaux et les réponses qui leur sont apportées, par ailleurs décrits de manière très complète²⁹, sous l'angle de l'appropriation par les décideurs et acteurs locaux.

Ici comme ailleurs, toute imposition qui au nom de l'objectivité et de la rationalité fonctionnelle prétendrait réguler les rapports de l'homme à l'environnement sans s'appuyer sur les soubassements culturels et cognitifs risque d'avoir des effets contre performants. C'est autour des notions de **circulation**, de **réseau**, d'**emboîtement**, de **maillage**, d'**accumulation d'énergie** que la notion de gouvernance devrait se déployer. Paradoxalement le terrain s'y prête d'autant plus que la cosmogonie polynésienne est par certain point homologue à l'approche socio-écosystémique de l'environnement. Cette conception, contrairement à l'idée ontologique de la nature et de son équilibre est fondée sur une vision dynamique et processuelle des relations entre l'homme et le milieu dont il fait partie. Elle est profondément interactive et évolutive et doit être prise en compte dans toute tentative de « reterritorialisation »³⁰ ou de patrimonialisation.

Loin d'une nature figée, le **mouvement incarne l'essence même de l'environnement** qui est un processus permanent de changement et d'**évolution adaptative**, conséquence des interactions entre les activités humaines et la dynamique propre aux milieux vivants. C'est donc sur le mouvement, la circulation, et la mise en œuvre de dispositifs de mise en réseaux favorisant la synergie sociale et inter-insulaire que devrait se déployer la gouvernance. L'exercice du pouvoir devrait viser moins au contrôle et à la surveillance des activités et des populations qu'au renforcement de leur capacité et de leur propre pouvoir pour prendre des initiatives collectives et solidaires pour mieux gérer les biens et les lieux hérités des ancêtres.

4.2. Des aires marines 'gérées' plutôt que 'protégées'

Il est extrêmement significatif que la synthèse des échanges de la « Conférence régionale Pacifique des aires marines » qui s'est tenue à Moorea en 2009, parle d'aires marines gérées (AMG) plutôt que d'aires marines protégées (AMP).

L'aire marine gérée y est définie comme « comprenant l'espace terrestre adjacent, désignée pour mettre en œuvre les lois ou règlements fédéraux, nationaux, territoriaux, tribaux ou locaux conçus pour protéger, conserver ou gérer une variété de ressources et d'usages », ce qui suppose de prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes mais surtout que ces dernières participent à la préparation et à la mise en œuvre des cadres et outils de gestion, y compris pour ce

²⁹ C. Gabrié, H. You. L'état de l'environnement en Polynésie française 2006 ; Actes du colloque Les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique, Décembre 2011.

³⁰ C. Gaspar, T. Bambridge. 2008. Territorialités et aires marines protégées à Moorea (Polynésie française). Le Journal de la Société des Océanistes, 126-127

qui est de la 'conservation de la biodiversité' en insistant sur le rôle crucial des liens culturels avec les lieux et les territoires qui lient la terre à la mer, le bassin versant au lagon.

Cependant, la synthèse remarque que si la majorité des pays du Pacifique s'appuie sur la reconnaissance des droits des communautés à gérer les ressources côtières, très peu sinon aucun ne définissent clairement le rôle de ces mêmes communautés en matière de gestion des ressources côtières³¹.

En Polynésie française comme dans les autres pays insulaires du Pacifique, le fait de parler d'aires marines 'gérées' plutôt que 'protégées' n'est donc pas seulement un effet sémantique mais a une profonde signification quant à la prise en compte de ces modes traditionnels de gestion en coexistence avec les modèles sociaux et juridiques de la post-colonisation. Afin d'approfondir cette question auprès des décideurs et acteurs locaux, nous avons choisi de nous intéresser de plus près à deux modèles de gouvernance relativement récents et s'appliquant dans des contextes fort différents : la Réserve de Biosphère (RB) de la commune de Fakarava créée en 2006, qui concerne un groupe de 7 atolls dont l'état environnemental est jugé en bonne santé, et le Plan de Gestion des Espaces Maritimes (PGEM) de Moorea créé en 2004, dans une commune considérée comme « touri-résidentielle »³² intégrée au développement urbain de Papeete.

Ces deux approches ont notamment fait l'objet d'une étude comparative très pertinente à caractère politique³³ dans le cadre du projet Gaius en Polynésie française, mais plutôt que de prendre comme point de départ le postulat des Aires Marines Protégées (AMP), nous préférons prendre celui des Aires Marines Gérées (AMG), nullement contradictoire avec les statuts respectifs des deux modes de gouvernance. En effet, les PGEM ne se réduisent pas à une ou des AMPs, ces dernières n'en sont qu'un des éléments. Le texte adopté en 1992 s'intitule « Gestion des espaces lagunaires et en façade maritime qui définit les conditions d'utilisation, d'aménagement, de sauvegarde et de mise en valeur d'un lagon ou d'une façade maritime ». C'est ensuite à la commission de l'espace maritime (CLEM) de décider des orientations du plan de gestion avec la question clé de sa volonté et capacité de mettre en œuvre un processus de participation devant aboutir à l'appropriation du plan de gestion par l'ensemble des acteurs locaux.

4.3. Les conditions de l'appropriation des outils de gestion

L'appropriation des outils de gestion est un long processus participatif qui ne s'arrête pas à la préparation des cadres et plans de gestion, mais qui progresse avec leur mise en œuvre. Ce processus participatif est l'essence même du processus de gouvernance selon des modes qui peuvent différer (RB de Fakarava/PGEM de Moorea), mais avec des enjeux forts communs que nous passons en revue à la

³¹ Une exception pourrait être celle de la Nlle Zélande qui reconnaît le concept Maori de 'Kaitiaki' (gardien et guide de la bonne gestion d'une ressource) et l'a intégré dans son 'Resource Management Act' afin qu'il en soit pris compte lors de la préparation et la gestion des plans régionaux et de districts. <http://en.wikipedia.org/wiki/kaitiaki>

³² F. Féral. 2008. Rapport de synthèse de la mission Gaius en Polynésie française

³³ H. Delille. 2008. Le modèle de gouvernance des Aires Marines Protégées de Polynésie française à l'épreuve de l'expérience du Plan de Gestion de l'Espace Maritime de Moorea et de la Réserve de biosphère de la Commune de Fakarava. Rapport de Master, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

lumière de ces deux expériences, mais aussi sur la base de travaux antérieurs comme ceux de l'atelier 'Problèmes de gouvernance et de gestion des aires marines gérées' de la Conférence régionale Pacifique qui s'est tenue à Moorea en 2009.

4.3.1. Les aires marines gérées, un concept pré-existant n'excluant pas le terrestre

Pour toute les raisons historiques et culturelles évoquées précédemment, les ressources marines sont considérées comme un bien commun et ont été gérées jusqu'il y a peu de manière coutumière. Le *rahui* notamment est bien une approche d'aire marine gérée pratiquée depuis longtemps. Le ministre de l'Environnement, Jacky Bryant, rappelle ces fondements culturels : la notion de temps en Polynésie est cyclique et se matérialise par le *rahui* ; le temps cyclique correspond au rythme naturel. Le temps linéaire, le *tapu*, est par contre indéfini et peut devenir à ce titre un objet d'incompréhension face à l'imposition d'une interdiction permanente.

C'est pourquoi, il est essentiel de mettre fin à la vision récurrente qu'un plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) est une aire marine protégée (AMP), ce qui est malheureusement communiqué par beaucoup d'experts et retenu au premier chef par les acteurs locaux (le *tapu* opposé au *rahui*). La direction de l'Environnement souligne l'inadéquation entre une gouvernance dont les référents sont très éloignés des modes de vie réels des gens, inadéquation entre des concepts globalisateurs et la réalité microscopique de la Polynésie, immense territoire maritime constitué d'une constellation de petites îles dont les coutumes et les traditions sont différentes.

Pour les anciens, il n'y avait pas de discontinuité terre-mer, ce que la mise en œuvre séparée du Plan général d'aménagement (PGA) et du Plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) a de fait instituée. A Moorea, le PGA et le PGEM ont été faits à des périodes différentes et la commune n'a aucun contrôle sur le PGA car ce dernier n'a pas de comité permanent contrairement au PGEM. De manière générale à Moorea, la perception du PGA est celle de l'interdiction plutôt que celle d'une amélioration du cadre de vie.

Dans le cas de la RB de la commune de Fakarava, des recommandations ont été faites notamment concernant la compréhension de l'importance des AMP³⁴. En fait, cette recommandation devrait plutôt aller dans le sens de la compréhension de l'ensemble des 'aires marines gérées' que sont les PGA/PGEM respectifs à chacun des atolls de la commune dans le cadre de la Réserve de biosphère. Le maire de la commune de Fakarava et président du comité de gestion, commun aux PGEM et à la Réserve de biosphère, souligne combien cet ensemble est compliqué et reste problématique dans son application après dix ans de négociation pour séparer des zones (centrale, tampon et périphérique) entre lesquelles finalement il y a très peu de différence qualitative. Le président de l'association locale de Fakarava, Garuae, ne dit pas autre chose lorsqu'il oppose à la réglementation les problèmes de gestion quotidienne 'sur le terrain' (et non pas seulement sur la carte), qu'il s'agisse de conservation de la ressource ou de l'organisation de la collecte d'espèces comme l'holothurie ou le troca³⁵ en réponse aux nombreuses sollicitations des acheteurs.

³⁴ M. Tatarata. 2012. Bilan du plan d'actions sur 5 ans 2006-2011 de la Réserve de Biosphère de la commune de Fakarava. Rapport DIREN.

³⁵ Un arrêté en conseil des ministres devait être présenté par le ministre des ressources marines, Temauri Foster, pour l'exploitation du troca sur une période et des quotas déterminés à Fakarava, Hao et Arutua

Premier enjeu :

La protection est une forme de gestion. Elle ne vaut que si elle est au profit des hommes là où ils vivent et selon la manière dont ils vivent. A l'exemple des conclusions de la conférence de 2009 (Moorea), un outil de planification comme le PGEM devrait être clairement présenté comme étant au service d'aires marines gérées (AMG) utilisant plusieurs outils dont les aires marines protégées (ou 'zone naturelle protégée' dans le cas de la RB de la commune de Fakarava).

La pratique dynamique du *rahui* s'adresse à un territoire terrestre et maritime, concept sacré de la cosmogonie polynésienne qui se traduit par une toponymie extrêmement précise et hautement significative de chacun des lieux du sommet de la montagne jusqu'à la barrière des récifs, dans un territoire donné sous la coupe d'un chef (*arii*).³⁶

Cette approche semble bien s'accorder avec l'approche par écosystème qui prend en compte les interconnexions notamment entre systèmes terrestres et marins, particulièrement en termes d'impact puisque l'on sait que la majeure partie des pollutions dans le lagon proviennent du bassin versant (pour une île haute comme Moorea). A ce titre, il faut saluer le fait que le comité de gestion de la RB de la commune de Fakarava inclut à la fois le milieu terrestre et le milieu marin, mais la non coordination qui semble être le cas entre PGA et PGEM sur Moorea pose question, relativisant beaucoup l'effet potentiel d'une AMP tant que les problèmes d'apport ne seront pas simultanément pris en compte.

L'intervention du maire de la commune de Punaauia allait dans ce sens lorsqu'il a cité le projet de livre blanc de la vallée de l'*Apu naru*, de ses hauts-plateaux, son importante zone industrielle dans son centre, puis plus en aval ses habitations et le lagon jusqu'à la barrière récifale. Sur l'île de Tahiti, avec 12 communes, nous ne sommes pas loin de la problématique inter-SCOT maritimes des communes littorales métropolitaines...

Deuxième enjeu :

Sur les îles hautes comme Moorea (les PGEM de la RB de la commune de Fakarava incluent nécessairement la partie terrestre), il est vital de prendre en compte les nombreuses menaces se situant non seulement sur le littoral (gestion du trait de côte), mais également en amont en matière d'exploitation du bois, de pratiques agricoles, de gestion des déchets ou encore et plus généralement de développement urbain et touristique.

4.3.2. Rencontre et mise en situation commune pour une connaissance « située »

La connaissance et l'expertise scientifiques sont les figures dominantes de l'émergence de la globalisation³⁷ via la construction et la dissémination de modèles conceptuels d'un système global. Ces modèles ont construit une ontologie des problèmes globaux environnementaux et sociaux parfaitement résumés dans le choix des thématiques d'intérêt transversal (TIT) de l'IFRECOR.

³⁶ Dire d'ancien, 'Papa ma pe' et l'association Te pu atitia.

³⁷ B. Kalaora, Global Expert: the Religion of Words *Geographica Helvetica*, Jg. 54 1999 / Heft.2

Là où la nature et la société étaient perçues dans le passé dans un cadre local ou national, les experts les traitent de plus en plus (la conférence de Rio 1992 représentant un tournant dans ce sens) à travers des thématiques globales (biodiversité, climat, bio-invasions, pollutions, etc.) développant des simulations à l'échelle planétaire et s'intéressant particulièrement aux processus systémiques globaux .

Le pouvoir de ces autorités scientifiques se traduit par le développement de banques de données, la création de réseaux d'observatoires fournissant des modèles sophistiqués et systémiques de processus globaux ignorant les savoirs locaux. Ce globalisme constitue le cadre explicite de construction de la nature et de la société dans des termes globaux³⁸. Il proclame par ailleurs la neutralité de la communauté épistémique et son objectivité.

Le problème aujourd'hui est donc de repenser la fabrique de la connaissance en prenant au sérieux les connaissances locales et en les traitant de manière symétrique aux savoirs "savants". Celles-ci ont désormais droit de cité dans les instances internationales et parfois nationales avec la reconnaissance de l' 'autochtonie'. Il s'agit non pas d'opposer le local et le global mais de sortir d'une vision épurée de la connaissance et d'en faire une connaissance "située", c'est-à-dire en prise sur les contextes où elle intervient.

La conférence de 2009 à Moorea (Conférence régionale Pacifique des aires marines) reconnaissait l'importance de donner la priorité aux droits sur les ressources, aux connaissances et pratiques traditionnelles afin que des interactions plus efficaces entre communautés et gouvernement soient explorées à travers la création de lieux de rencontre.

Force est de constater que souvent ces lieux de rencontre manquent et c'est d'ailleurs un des projets de la commune de Moorea que de matérialiser un tel lieu de rencontre. Fakarava dispose d'associations dans chacune des cinq îles habitées, mais ces associations se disposent pas d'un lieu mais surtout d'une structure qui leur permettent de se réunir. A travers cette question, c'est la question de la place d'une cellule technique aux côtés du comité permanent (PGEM Moorea) ou du comité de gestion (RB commune de Fakarava). Pour cette dernière, on constate la richesse des ordres du jour et du nombre de sujets traités alors que plusieurs de ses membres se disent peu informés à l'avance de ces ordres du jour (sans parler de la date et du lieu de la réunion) et ne découvrent le PV de la réunion précédente qu'à l'ouverture de la suivante. Une autre remarque révélatrice à propos des réunions du comité de gestion de la commune de Fakarava : faire en sorte que les réunions soient plus ludiques car c'est toujours à l'heure du déjeuner que les langues se délient !

La question d'une cellule plus technique préparant les dossiers et offrant une plateforme de rencontre entre acteurs locaux et scientifiques est donc posée. A ce

³⁸ Lors de la visite du comité national IFRECOR au CRIOBE, son directeur a fait un exposé remarquable des travaux menés par l'institution sur l'évolution du réchauffement climatique dans les eaux du Pacifique sud à travers un réseau d'observations couplées à des modèles prospectifs d'évolution. Il semble cependant que l'acquisition de séries de données scientifiques soit beaucoup plus difficile à mettre en place au niveau local (lagon de Moorea), travail qui consisterait à tenter d'articuler connaissances scientifiques et savoirs locaux pour peu que l'instance (comité technique) et le lieu de rencontre entre scientifiques et acteurs locaux existent dans le cadre du PGEM de Moorea.

titre, la composition et le fonctionnement du comité scientifique de la RB de la commune de Fakarava pourrait être adaptés pour devenir cette plateforme de débat réunissant scientifiques (sciences de la nature/sciences sociales et humaines) et acteurs locaux (représentés par les associations), associant connaissances et savoirs locaux. L'association *Garuae* de l'atoll de Fakarava pense par exemple au besoin de suivi des poissons et des coraux. Pour ces derniers, il a été observé à Toau (proche de l'atoll de Fakarava) et dans la passe sud qu'entre 2 et 15 mètres les coraux prenaient une couleur 'chocolat' et s'effritaient alors que la partie supérieure restait vivante. Les pêcheurs, à travers leurs observations quotidiennes, pourraient devenir ainsi des 'lanceurs d'alerte' et par extension, les cinq associations de la Réserve pourraient jouer le rôle d'observatoires locaux de la dynamique des milieux, les impliquant ainsi dans le processus de construction des savoirs.

La création d'un tel comité technique dans le cadre de la réserve de biosphère permettrait également de résoudre le problème de la coordination d'ensemble en la lui confiant. L'utilisation de l'informatique et de l'internet sur les îles est maintenant familière mais reste sous-utilisée en tant que moyen d'échanges et de communication pour faire réseau entre les gestionnaires et les praticiens des espaces côtiers et maritimes de la réserve. Comme on le verra plus loin, les cinq écoles de la commune de Fakarava se sont déjà mises en réseau pour échanger et développer des produits communs, expérience qui pourrait être mise à profit dans le cadre du comité technique.

A Moorea, la question se pose dans les mêmes termes, entre connaissances scientifiques (deux centres de recherche majeurs sur l'île) et savoirs locaux dont certaines associations se préoccupent activement. L'existence d'un espace physique (*fare*) de rencontres permettrait de générer ces croisements de connaissance, de créer pour chacune des parties un 'forum d'acculturation', de mise en situation des connaissances pour faire souche ensemble.³⁹



Lieu de rencontre traditionnel : le fare de l'association Te pu atitia, Moorea. Parmi les nombreuses activités de l'association il y a celle de l'inventaire des savoirs locaux et comment les faire connaître. Beaucoup d'instituteurs, de professeurs et leurs élèves sont déjà venus apprendre. Le principal message d'un des anciens les plus emblématiques de l'île Papa ma pe : « Apprends de la nature plutôt que d'essayer de la dominer ». C'est bien parce que ce type de lieu de rencontre manque au PGEM Moorea que la commune en a fait une de ses priorités.

Troisième enjeu : dans le monde globalisé dans lequel nous sommes, la gouvernance est un processus dynamique entre le local et le global. Ce processus suppose notamment une transformation du rapport à la connaissance, à savoir non

³⁹ "Communally accepted knowledge derives its robustness not from a free-floating universalism but from its attachment to particular ways of knowing... It is the *situated-ness* of environmental knowledge that gives it force in decision making, whether scientific or of any other kind". In *"Earthly Politics, Local and Global in Environment Governance"*. Edited by Sheila Jasanoff and Marybeth Long Martelo. The Mit Press, 2004.

plus la croyance en l'universalité et l'objectivité de la science mais l'idée que toute connaissance est située et donc relative au contexte où elle intervient. Tout dispositif de gouvernance, en termes de structure et de lieu de rencontre, doit pouvoir faciliter un tel processus de mise en situation commune.

4.3.3. Réglementation et plan d'action pour la gestion

Que ce soit à Moorea ou les sept atolls de la commune de Fakarava, les PGEM sont avant tout des cadres réglementaires (ensemble de l'espace lagon ou atoll, taille et saison des poissons pêchés) certes évolutifs, mais nulle part il n'est question de véritable plan de gestion avec une vision, des objectifs et des actions à mettre en œuvre sur 3, 4 ou 5 ans, ce qui permettrait aussi de mettre en place un suivi des projets et ainsi de les rendre visibles aux yeux de tous. Qu'il s'agisse du comité de gestion de la RB de la commune de Fakarava ou du comité permanent du PGEM de Moorea, toutes les actions semblent se décider au coup par coup, au fur et à mesure des réunions de ces deux instances. Pourtant, bâtir un plan d'action avec des objectifs intermédiaires à atteindre à travers des actions spécifiques (y compris des micro-projets de développement) permettrait aux acteurs de partager davantage une vision et un fil commun au-delà des actions ponctuelles qui, sans cadre de mise en contexte, manquent de suivi et de visibilité.

Concrètement, la gouvernance d'une organisation, publique ou privée, d'un programme ou d'un projet, a pour but de, 1) fournir une orientation stratégique (vision) partagée, 2) s'assurer de la cohérence des objectifs (cohérence) par rapport à cette vision, 3) faire en sorte d'atteindre ces objectifs tout en gérant les risques (pilotage), et 4) rendre compte de l'utilisation responsable des ressources affectées (suivi/évaluation). C'est le plan d'action sur une période de 3 à 5 ans, celui-ci restant en principe adaptable dans sa mise en œuvre. La capacité de le négocier dans le cadre d'un PGEM dépendra du dispositif de gouvernance dont il était question précédemment.

Il est clair qu'un plan d'action budgété de ce type ne peut pas être suivi au jour le jour par un comité de gestion ou un comité permanent, mais par une cellule technique en charge de la mise en œuvre et du suivi, qui rend compte auprès du comité de gestion ou du comité permanent. Quelle que soit sa forme, cette cellule technique n'existe pas ou n'est pas opérationnelle dans les deux cas (la cellule technique communale de Moorea est une cellule de la police municipale axée sur la surveillance).

Quatrième enjeu :

Le PGEM ne peut se contenter d'un simple cadre réglementaire pour la ou les zones concernées, aussi adaptable soit-il ; sa dynamique dépend d'un véritable plan d'action négocié entre acteurs identifiant une vision à long terme et fixant des objectifs prioritaires et leurs actions correspondantes sur le court et moyen termes. Ces objectifs doivent pouvoir être mesurables pour permettre leur suivi et assurer ainsi leur visibilité pour tous.⁴⁰

⁴⁰ Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières. Ed. Y. Henocque et J. Denis. Guide méthodologique Vol. II, COI-UNESCO, 2001.

4.3.4. Gestion locale et partage des pouvoirs

Pour des observateurs métropolitains, il est remarquable que dans les deux cas (PGEM de Moorea et RB de la commune de Fakarava) comité permanent et comité de gestion soient présidés par le maire de la commune concernée. Car, encore une fois, il s'agit d'aires marines gérées sur un domaine marin qui relève de la compétence exclusive du pays (*fenua*), le gouvernement de Polynésie française étant principalement représenté à travers ses directions de l'urbanisme, de la pêche et de l'environnement. La commune de Moorea, au titre du PGEM, s'est elle-même dotée d'une cellule technique de surveillance (brigade maritime) avec l'acquisition d'un bateau, d'un véhicule et d'un jet ski. La commune de Moorea (et ses cinq sous-communes associées) est ainsi la première dans toute la Polynésie française à se doter d'une brigade maritime. Cette unité ne se limite cependant pas à la surveillance, mais mène également des campagnes d'information et de communication auprès des écoles, des paroisses, et également du secteur privé à travers les comités d'entreprise (Caisse de Prévoyance Sociale, Air Tahiti Nui, etc.).

Du côté de la commune de Fakarava, les cinq associations jouent ce rôle de cellule technique, mais comme dit précédemment, qui mériterait d'être renforcé selon un dispositif de gouvernance plus approprié (coordination au sein d'un comité technique).

Lorsqu'en 1992, l'Assemblée de Polynésie française adopte les 10 articles du texte fondateur du PGEM et son outil de concertation qu'est la Commission locale de l'espace maritime (CLEM), elle a créé de fait un outil décentralisé dont le pilotage est confié au maire de la commune concernée, même si cette dernière ne bénéficie toujours pas de délégation juridique de compétence sur le lagon qui reste celle exclusive du gouvernement de Polynésie française. Notons qu'en métropole, la même délégation de gestion du milieu marin aux collectivités territoriales n'existe pas, le débat sur une possible co-gestion avec l'Etat ne faisant que commencer.

Il reste cependant au gouvernement polynésien à inscrire juridiquement les récifs coralliens comme un des éléments du patrimoine polynésien au même titre que les mammifères marins ou les requins reconnus dans la catégorie VI du code de l'environnement.

Cinquième enjeu :

Il y a une décentralisation de fait du gouvernement de Polynésie française au bénéfice des communes pour la mise en œuvre des PGEM à Moorea et dans les 6 atolls de Fakarava (le septième, Taiaro, étant une réserve intégrale). Mais cette décentralisation s'applique sur le statut particulier des communes en Polynésie française, celles-ci restant soumises (contrairement à la métropole) à la tutelle de la subdivision administrative pour leur rendu exécutoire avec des ressources financières provenant principalement des dotations de l'Etat et du fonds intercommunal de péréquation (FIP) dépendant des ressources fiscales du pays⁴¹. L'intérêt d'une cellule technique sous la forme d'une association est de pouvoir faire appel à d'autres sources de financement.

⁴¹ A. Aubanel et R. Galzin. 2011. L'évolution d'une Réserve en Polynésie française, de la réserve intégrale de l'atoll de Taiaro (1972) à la réserve de biosphère des atolls de la commune de Fakarava (2006). Communication personnelle.

4.3.5. Circulation, réseaux et emboîtement d'échelles

Dans la cosmogonie et l'histoire polynésiennes, c'est en terme de totalité et non de fractionnement qu'est appréhendée la relation de l'homme à son espace maritime. Cette figure de l'emboîtement des mondes et des échelles est ordonnée autour de points de jonctions et d'articulation qui impriment le rythme des traversées et intériorisent le chemin de l'eau. Ce qui est décisif ce ne sont pas les parties constitutives d'un espace mais les lignes de croisement qui permettent de passer d'un lieu à un autre. C'est ce processus de mouvement perpétuel et de mise en rapport du monde liquide et terrestre qui assure une relative maîtrise du vide océanique. Plus qu'ailleurs, c'est autour des notions de circulation, de réseau, et d'emboîtement d'échelles que la notion de gouvernance devrait se déployer. Le réseau internet, qui est à présent opérationnel et communément utilisé partout et par tous, devrait y aider.

Faute de structure d'animation pour en provoquer et faciliter la mise en œuvre, les acteurs des PGEM et autres initiatives locales échangent peu entre eux. Malgré quelques ateliers régionaux notoires⁴², les gestionnaires et praticiens des aires marines gérées en Polynésie française restent encore trop à l'écart des réseaux majeurs, il est vrai pour la plupart de langue anglaise.⁴³

Pourtant, dans la foulée de Rio+20, les petites îles et petits Etats insulaires se sont fortement organisés et savent de plus en plus se faire entendre. A la dernière réunion COP11 de la Convention sur la Biodiversité en Inde (Hyderabad, octobre 2012), une session spéciale était consacrée aux 'Innovations insulaires' : se sont exprimées nombre d'initiatives comme le Fond Caraïbes pour la Biodiversité, les Iles Vierges (GB), les Seychelles, les îles Marshall, la Nouvelle Calédonie, Hawaï (EU), les Galapagos (Equateur), etc.⁴⁴, mais pas la Polynésie française qui aurait pourtant beaucoup de choses à dire et à faire valoir dans le domaine.

Sixième enjeu :

En Polynésie française, il y a une double mise en réseau à mettre en œuvre : à l'intérieur du pays, au travers des initiatives locales et de leurs acteurs (usagers et décideurs locaux), qui échangent trop peu entre eux. Ceci peut se faire par emboîtement d'échelles, au sein d'un même archipel et entre archipels pour lesquels il existe déjà des regroupements (associations de maires, associations de communes, etc.). L'autre réseau à développer en cohérence avec le réseau Polynésie française (afin que tout le monde puisse en bénéficier) est le réseau vers l'extérieur, celui qui participe à la construction d'une gouvernance globale des océans et des régions océaniques.

⁴² Notons particulièrement que le CRIOBE organise tous les ans depuis 2008 une conférence régionale des acteurs des rahui et autres aires gérées du pacifique pour des partages d'expérience et des problématiques de gestion entre gestionnaires et associations locales de toute la Polynésie. Ce rendez-vous annuel devrait être utilisé comme un moment fort de structuration et fonctionnement des réseaux.

⁴³ A titre d'exemple, on citera le réseau internet très actif, « Climate Change & Development Community », Pacific Solution Exchange, avec des échanges d'expérience très concrets sur divers sujets cruciaux comme la gestion des déchets, le rôle des femmes, la formation, etc.

⁴⁴ Voir la très active Global Island Partnership (GLISPA) ; contact : jessica.robbs@glispa.org

4.4. Evolution et articulation du comité local IFRECOR

Le comité IFRECOR de Polynésie française a fonctionné de façon informelle mais non moins active de 2000 (année du premier comité national de l'IFRECOR à Bora Bora) à 2005, année où il a été officiellement créé par convention entre l'Etat et la Polynésie française (ministère de la Recherche). Sa coordinatrice d'alors (Annie Aubanel) appartenait à la direction de l'Urbanisme du gouvernement de Polynésie et était déjà engagée depuis quelques années (1994) dans la préparation du PGEM de Moorea aux côtés des directions des Pêches et de l'Environnement au sein du Comité local de l'espace maritime (CLEM).

Du fait de ces activités, il a été alors décidé de focaliser l'action sur les associations, surtout dans les domaines de l'information et de la sensibilisation.

Il est important de noter qu'ainsi, en Polynésie française, les activités du comité IFRECOR ont tout de suite et naturellement bénéficié de la dynamique PGEM qu'il a en quelque sorte accompagnée en insistant sur la participation des acteurs locaux. Ceci explique aussi un certain décalage avec les autres comités locaux, particulièrement ceux animés par les DEAL, c'est-à-dire des administrations déconcentrées de l'Etat.

On peut ainsi dire qu'il y a eu appropriation progressive de la partie polynésienne et que, somme toute, le cheminement d'une dizaine d'années a permis de réunir les conditions nécessaires au montage actuel : en avril 2011, la coordination passait de la direction de l'Urbanisme à la direction de la Recherche.

Sa coordinatrice actuelle, Tea Frogier, souligne la difficulté de traiter d'une constellation d'îles, de jouer avec la diversité inhérente au pays et le caractère pyramidal et formel du programme IFRECOR. Des témoignages comme celui de l'administrateur des Tuamotu-Gambier (membre du comité IFRECOR de Polynésie française) montre la difficulté à se déplacer et visiter régulièrement les 49 atolls habités sur un total de 76 îles pour le suivi de projets comme la régénération de la cocoteraie.

Le plan d'action national IFRECOR est considéré comme trop complexe pour être transcrit tel quel sur le terrain. Le nombre d'axes du plan d'action Polynésie française est ainsi passé de 6 à 3 tout en laissant la place aux initiatives locales.

Le passage à un système d'appel à projets, outre une certaine transparence, a pour but de mobiliser davantage, notamment via les circonscriptions (cinq subdivisions administratives) qui servent ainsi de relais à la diffusion de l'appel à projets. Le principal problème est cependant celui de la capacité des associations à formaliser un projet, avec des co-financements difficiles à obtenir. Les associations sont aussi parfois très éphémères, le temps d'un projet, et ne permettent pas de construire dans la durée. Au final, l'effet pervers est que ce sont toujours les mêmes qui répondent (Reef Check, bureaux d'étude...), c'est-à-dire ceux qui connaissent bien les mécanismes et les procédures. Quant aux critères de validation des projets, ils restent certainement à être affinés afin qu'ils ne soient pas uniquement de nature scientifique.

Dans la foulée des activités du comité dans le passé, l'orientation prioritaire est bien celle de la sensibilisation et de la formation pour le renforcement des capacités sur le terrain, par rapport à la gestion des projets, que ces derniers s'inscrivent dans des cadres réglementaires ou non.

Disposant de moyens limités, le problème du comité IFRECOR de Polynésie est de donner encore plus de cohérence à l'identification et aux choix des projets en favorisant plutôt des micro-projets (besoins de développement local) venant en appui des deux axes majeurs que sont la sensibilisation et la formation.

La question du cadrage stratégique de ces appels à projet est posée : IFRECOR est localement un outil d'accompagnement, mais le problème est qu'il n'y a pas de stratégie pour les récifs coralliens en Polynésie française, quoiqu'il y ait une stratégie de la biodiversité (2008-2012) qui pourrait être utilisée comme cadre de mise en cohérence, les récifs coralliens représentant un des habitats marins majeurs et hautement emblématiques, supports de la biodiversité marine en Polynésie française. En fait, comme partout, il y a plusieurs stratégies susceptibles d'inclure la conservation des écosystèmes marins dont les récifs coralliens pour peu que la question de la relation terre-mer soit réellement prise en compte dans les instruments juridiques et les outils de gestion mis en place, comme le faisaient les 'anciens'. Pour ce qui est de la question de l'impact du changement climatique, on peut désormais se référer au Plan climat stratégique tel qu'il a été présenté par le ministre de l'Environnement.

L'autre cadre de référence du comité IFRECOR devrait être le comité Ruahatu issu des discussions du Grenelle et son plan d'action (2010-2013) avec ses sous-comités qui travaillent actuellement sur la recherche, la biodiversité, les métiers de la mer, les ressources marines et les 'zones de vie'. L'objet de ce dernier sous-comité est de réveiller les sensibilités latentes des populations par rapport au littoral et à la mer, mais aussi de répondre au désir actuel de retour vers la mer. Ce sous-comité pourrait être lié dans l'avenir au groupe de travail du SAGE (Schéma d'aménagement général), ce schéma devenant ainsi le cadre intégrateur terre-mer, bassin versant et lagon pour que l'on puisse parler non pas de 'gestion intégrée des zones côtières' mais de 'gestion intégrée des îles'.⁴⁵

Dans ce contexte, en quoi le comité IFRECOR de Polynésie peut-il répondre aux enjeux développés plus avant ?

4.5. Recommandations pour un comité IFRECOR ancré dans la réalité des initiatives locales

4.5.1. Une charte d'engagement

Aires marines gérées et aires marines protégées, continuité bassin versant-lagon, approche par espèces et approche par écosystème, gestion intégrée des zones côtières et gestion intégrée des îles, *rahui* et *tapu*, nouvelles appellations et toponymie coutumière, cadre réglementaire et plan d'action, connaissances

⁴⁵ H. Govan, AM. Schwarz, D. Boso. 2011. Towards Integrated Island Management. Lessons from Lau, Malaita, for the implementation of a national approach to resource management in Solomon Islands. World Fish Center Report to SPREP.

scientifiques et savoirs locaux, changement climatique et adaptation, autant de concepts, de pratiques coutumières et occidentales, d'enjeux concrets, comme cela est décrit plus haut, par rapport auxquels les membres du comité local pourraient définir une position commune et élaborer une 'charte d'engagement' qui serait proposée à l'ensemble des acteurs et décideurs locaux, au-delà de la spécificité du contexte dans lequel ils agissent et des outils de gestion qu'ils utilisent.

La composition du comité local lui en donne les moyens puisqu'elle associe les acteurs de l'Etat, du gouvernement de Polynésie française, des communes, du secteur privé et des associations, lui donnant ainsi la légitimité pour proposer une telle charte qui n'aura aucune valeur légale mais valeur d'engagement moral, un lien entre les acteurs de Polynésie française. En effet, une telle charte peut constituer une base sur laquelle chaque île (ex : Moorea) ou groupement d'îles (ex : commune de Fakarava) pourraient développer leur propre vision à long terme, qui fait actuellement défaut que ce soit dans le PGEM Moorea ou la RB de la commune de Fakarava et ses PGA/PGEM. Encore une fois, ce qui est en jeu, c'est une vision donnant lieu à la gestion intégrée de l'ensemble des îles, sans séparation du terrestre et du marin.

A titre d'exemple mais en différenciant bien les contextes, on peut mentionner la charte des espaces côtiers bretons (www.labretagneetlamer.fr/?q=charte).

4.5.2. Susciter les réseaux

Les initiatives locales échangent peu entre elles (ex : RB de la commune de Fakarava et PGEM de Moorea) même si elles possèdent les moyens modernes de communication. Le comité IFRECOR, sur la base de sa charte d'engagement, pourrait être initiateur (sous forme d'un projet) de la construction d'un forum permettant les échanges entre initiatives locales en identifiant la structure susceptible d'animer un tel forum sur le long terme. Les exemples dans le Pacifique et ailleurs sont légions, mais les réseaux d'échanges ainsi créés n'ont un fonctionnement durable que si les moyens (institutionnel, humain, financier) de son animation sont assurés.

Parce que le comité IFRECOR relève aussi d'un programme national, il devrait être en mesure de faire le lien avec les réseaux internationaux et surtout Pacifique qui sont particulièrement riches. Le fait que l'ancien coordinateur du CRISP est à présent positionné au sein de la Direction de la Recherche et de la Technologie du Haut Commissariat de Polynésie française, devrait l'y aider.

Sous forme d'une lettre d'information électronique, il pourrait via le réseau 'pays' (*fenua*) diffuser les informations, les expériences et éventuellement s'associer à des événements. De manière générale, l'outil informatique devrait être utilisé davantage pour un système de communication opérationnel en s'appuyant sur les réseaux déjà existants sur le terrain (ex : le réseau des écoles de la commune de Fakarava).

4.5.3. S'appuyer sur l'existant

Parmi les forces en présence, l'une est particulièrement conséquente et présente un peu partout, c'est le secteur de l'éducation et ses écoles. Dans une école comme

celle de l'atoll de Fakarava, il y a 107 élèves avec cinq classes (jusqu'au CM2) et 8 enseignants. L'école est équipée d'ordinateurs depuis 2004 et l'accès à internet fonctionne grâce à un abonnement conclu avec le serveur polynésien *Mana*. Quatre portables permettent également d'organiser des visio-conférences à l'aide de Skype (séance hebdomadaire pour les parents). Enfin, un abonnement à 6 TV permet de recevoir des DVD sur des sujets divers. Pour compléter l'information et encourager les initiatives, des élèves sont de temps en temps envoyés à Tahiti pour visiter une exposition et en rendre compte à toute la classe à leur retour.

La production d'écrits étant faible en Polynésie, la même école a décidé de regrouper les cinq écoles de la commune de Fakarava pour créer un journal scolaire (3 numéros/an) composé par ordinateur. Les grandes rubriques ont trait notamment à la promotion des langues et au développement durable (déchets, alimentation, énergies). L'école a été jusqu'à rédiger une 'charte de l'éco-citoyen'.



Quand les enfants donnent l'exemple : la charte de l'éco-citoyen

Les enfants de l'école Rotoava sur l'île de Fakarava ont créé leur « charte de l'éco-citoyen » où ils s'engagent sur quatre thèmes :

les déchets :

- 1) Je jette mes déchets dans la corbeille ou la poubelle
- 2) Je jette mes piles usagées dans le bac à piles (Point d'Apport Volontaire)

l'eau :

- 1) J'économise l'eau : je ferme le robinet après chaque usage
- 2) J'économise l'eau : je ferme le robinet pendant le brossage des dents

l'alimentation :

- 1) Je mange équilibré
- 2) Je ne bois pas de boissons sucrées
- 3) Je ne mange pas de sucreries

l'énergie :

- 1) J'économise l'énergie : j'éteins les lumières, le climatiseur et les appareils en veille en sortant
- 2) J'économise l'énergie : je ne laisse pas le frigidaire ouvert longtemps

Cet exemple montre les 'capacités' qui existent et sont à l'œuvre dans les archipels et l'importance, sans apporter de moyens nouveaux, de mettre en synergie ces capacités au profit d'une cause, le développement durable de la mer et du littoral en Polynésie en passant par son substrat et son habitat vitaux et emblématiques que sont les récifs coralliens. La création d'un réseau ne se fait pas *ex-nihilo*, mais sur ce qui existe et fonctionne déjà.

4.5.4. Faire reconnaître les récifs coralliens

Les activités qui précèdent auraient l'avantage de rendre le comité IFRECOR plus visible, d'en faire un interlocuteur incontournable quant à la protection et la gestion des récifs coralliens. Comme le recommande un de ses membres, ce qui à terme devrait être visé stratégiquement est l'inscription des récifs coralliens comme un des éléments du patrimoine polynésien (catégorie VI du code de l'environnement), ce qui n'est légalement pas le cas aujourd'hui. Une démarche juridique qui viendrait en appui de la gestion des ressources marines en Polynésie.

4.5.5. Un plan d'action enraciné

Le Plan national d'action de l'IFRECOR balaye assez large pour jouer un rôle plus indicatif que contraignant. Le comité IFRECOR de Polynésie française l'a bien compris puisqu'il en a resserré les axes stratégiques qui sont maintenant au nombre de trois : 1) Améliorer les connaissances sur les récifs coralliens ; 2) Agir pour les récifs coralliens : planifier, protéger, gérer ; 3) Informer, former, éduquer.

Cependant, au vu du faible montant alloué (budget 2012 : 69.000 Euros), la dispersion reste grande et les actions risquent d'être de faible impact. Au vu de ce qui a été dit précédemment, comment pourrait être restructuré le plan d'action ?

Nécessité d'une vision partagée

Un ensemble d'activités décidées en commun, même à la suite d'un appel à projets, devrait être basé sur une vision commune. De manière approfondie et en terme d'exercice de participation sur le terrain, cette dernière peut émaner de la méthode des scénarios, mais elle peut aussi être établie plus directement sous forme de débat entre les membres et responsables de ce plan d'action.

Dans la mesure où les membres auront défini ensemble une charte d'engagement comme il en est question plus haut, il s'en dégagera une vision commune articulée en grands objectifs qui en l'occurrence, ne seront pas nécessairement les mêmes que ceux qui ont été choisis actuellement.

Cohérence et réalisme des objectifs

Les objectifs choisis correspondent à des priorités établies pour servir la vision commune.

Il ressort des discussions que c'est le renforcement des capacités qui prime et le renforcement des capacités fait notamment appel aux réseaux pour l'extension et le transfert des expériences au soutien forcément limité. Dans les objectifs actuels, on a en fait un couple connaissance-gouvernance (objectifs 1 et 2) et un objectif plus transversal (objectif 3) de renforcement des capacités. C'est bien sur ce troisième objectif que les moyens (modestes) du comité IFRECOR devraient être mis alors qu'en 2012 on assiste à l'inverse. Le comité IFRECOR n'aura qu'un impact très limité ou quasi nul sur des actions limitées du type connaissance ou gouvernance, deux domaines qui sont couverts par ailleurs (ex : Labex corail pour les connaissances ; instruments de gestion type PGEM pour la gouvernance) avec l'aide de moyens autrement plus importants.

Le rôle du comité IFRECOR est plus dans le renforcement des capacités en relation avec les initiatives locales et leur mise en réseau comme cela est décrit plus haut. De cette mise en synergie peut résulter plus de visibilité pour parvenir finalement à une reconnaissance des récifs coralliens dans le patrimoine polynésien.

Capacité de pilotage

La charge du pilotage ne peut revenir à une seule coordinatrice, mais devrait être partagée au sein d'un bureau co-opté entre les membres du comité IFRECOR. Ce bureau devrait être réduit à quelques membres (Etat, Territoire, communes, secteur privé, associations) qui pourraient se réunir à intervalles réguliers. Sans l'appui d'un suivi régulier d'une cellule technique réduite, il est impossible pour une assemblée de 40 personnes ou plus de débattre correctement de toutes les questions. C'est bien le problème du comité de gestion de la RB de la commune de Fakarava ou du comité permanent du PGEM de Moorea.

Utilisation responsable des ressources affectées

Le processus de gouvernance implique une capacité à rendre compte de la part de chacun des acteurs et au niveau du comité IFRECOR. Il ne s'agit pas tant de bilan technique et financier, mais d'une véritable « auto-évaluation » qui suppose une batterie d'indicateurs simples qui portent sur TOUS les aspects du plan d'action, plus particulièrement ceux qui ont justement trait au processus de gouvernance en jeu.

4.5.6. Comité local vs. Comité national

Puisque cette mission s'est effectuée en recouvrement avec la participation au comité national IFRECOR qui s'est tenu à Moorea (15-20 octobre 2012), il est opportun de faire un certain nombre d'observations en relation avec les activités du comité IFRECOR de Polynésie française.

Comité local vs. Comité de territoire

Tout d'abord, notons que l'expression de « comité local » est dépréciative et inopportune dans le cas d'un comité intéressant un territoire situé à des milliers de km de la métropole avec des problématiques qui lui sont propres, qui plus est dans un cadre politique d'autonomie comme c'est le cas pour les territoires du Pacifique sud. En Polynésie française, cela n'a pas échappé aux décideurs puisque l'accord de 2005 institue un 'comité IFRECOR de Polynésie française' où il n'est nullement question de comité local. En tenir compte est reconnaître la diversité des statuts politiques des territoires et collectivités d'outre mer ; il ne devrait donc pas y avoir indifféremment des 'comités locaux' IFRECOR mais des 'comités de territoires' adaptés à chaque contexte territorial.

Double approche

La démarche de gestion intégrée prônée pour la gestion des récifs et écosystèmes associés vaut pour le fonctionnement même du programme IFRECOR : parmi les principes qui caractérisent cette dernière figure celui de la double approche, descendante et ascendante pour une meilleure capacité d'adaptation du programme aux changements qui peuvent survenir à tous les niveaux d'intervention du programme.

La tenue d'un comité national sur un des territoires d'intervention, en l'occurrence celui de la Polynésie française, est une occasion privilégiée d'appliquer ce principe entre acteurs en présence, de manière verticale entre Etat et gouvernement de Polynésie française, et de manière horizontale entre territoires et collectivités d'outre mer. On peut regretter dès lors qu'aucune occasion n'ait été créée dans la structuration même de l'ordre du jour. De quoi s'agit-il ?

Si le comité IFRECOR de Polynésie française a voulu « simplifier » les axes stratégiques, comment l'a-t-il fait par rapport à ceux du plan d'action national ? Si on reprend les trois axes stratégiques qu'il a établis, ils recoupent les axes 3 (objectif 1), 1 (objectif 2), et 4 (objectif 3). Qu'en est-il des autres axes ? Sont-ils considérés comme secondaires ou devraient-ils évoluer vers plus d'intégration ?

La question des thématiques d'intérêt transversal (TIT) se posent de la même manière : quelles sont celles qui sont considérées comme prioritaires car utiles au comité IFRECOR de Polynésie française ? Sur la base des rapports qui lui sont rendus, quelle est sa demande spécifique notamment en relation avec les recommandations précédentes ?

Un tel débat ne s'improvise pas, il doit être préparé et programmé entre tous les interlocuteurs concernés dont, bien sûr, l'ensemble des membres du comité IFRECOR de Polynésie française qui devraient prendre l'initiative et être incités pour le faire.

Stratégie régionale

La question de la coopération régionale (axe 6 du plan d'action national) est essentielle partout, bien sûr, mais elle prend un sens stratégique particulièrement fort lorsqu'il s'agit de traiter de la région Pacifique sud qui représente la majeure part des territoires maritimes français. Les développements actuels, notamment pour ce qui est des grandes aires marines protégées (cf. projet GRAMP du programme Liteau), mais avec en parallèle le développement de l'exploration pour la future exploitation des ressources minérales des grands fonds, poussent à poser le débat à un niveau régional entre Polynésie française, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie. La tenue d'un comité national sur un de ces territoires est un moment fort qui doit être mis à profit dans ce sens.

4.5.7. Quelle performance ?

Parler du fonctionnement d'un programme et de sa mise en œuvre sur le terrain est posé la question de sa performance, sujet abordé à aucun niveau jusqu'à présent. Il est utile de rappeler ici qu'un programme n'est ni une organisation ni un instrument d'investissement. Il n'opère pas de façon isolée dans le système, mais devrait être perçu comme une intervention venant en aide à des politiques publiques.

Mais quelles politiques publiques en matière de récifs coralliens ? Force est de constater qu'il n'y en a pas sinon de se raccrocher aux stratégies de biodiversité, au niveau national et au niveau du gouvernement de Polynésie française en l'occurrence.

Le programme IFRECOR est la « déclinaison nationale » d'une initiative internationale (International Coral Reef Initiative). On peut imaginer qu'en prolongement, il est le prélude à l'élaboration d'une politique nationale pour la gestion durable des récifs

coralliens au même titre que pour les forêts⁴⁶, sauf qu'ici il ne saurait être question de 'replanter' pour la reconstitution des récifs coralliens.⁴⁷

En corollaire, le plan d'action du comité IFRECOR de Polynésie française est une 'déclinaison territoriale' d'une initiative nationale. Son rôle est donc aussi de contribuer à l'élaboration d'une politique territoriale en la matière. La stratégie sur la biodiversité peut être un cadre provisoire, mais elle ne saurait surseoir à une politique à l'endroit d'un élément fondamental (dans tous les sens du terme !) du patrimoine polynésien. Si la Polynésie est un « continent liquide », les récifs coralliens en sont les socles et les murs !

Par rapport à une telle ambition nationale et territoriale, les critères de performance devraient être ceux de, 1) la pertinence, ou la capacité du programme à apprendre et à garder ses principaux protagonistes satisfaits ; 2) l'efficacité, ou le rapport entre résultats acquis et coûts des activités ; 3) l'efficience, ou la capacité de prise en considération du degré d'appropriation des acteurs ; 4) l'impact, au-delà des bénéficiaires immédiats du programme et de son plan d'action ; 5) et enfin la durabilité des actions initiées.

Avant toute évaluation extérieure, il peut être utile de se poser toutes ces questions en exercice d'auto évaluation.

5. Conclusion

L'état des lieux et une première identification des conditions favorables, tels qu'entrepris dans le cadre du TIT Gouvernance et Planification stratégique pour l'appropriation du programme IFRECOR par les membres des comités des territoires et collectivités d'outre mer devraient prendre fin en 2013.

Il est clair que la question et les réponses qui peuvent être apportées diffèrent fortement d'un territoire à l'autre. Dans ce sens, la Polynésie française est certainement le territoire, ou plutôt une constellation de territoires la plus maritime de tous du fait de ses conditions naturelles, de l'histoire et de la culture polynésienne. L'immensité de son territoire maritime (5 millions de km²) oblige plus que jamais à raisonner selon les emboîtements d'échelle et le fonctionnement en réseaux pour à la fois être en mesure de se renforcer mutuellement tout en respectant les spécificités de chaque île, de chaque archipel.

Les exemples des cadres de gestion institués sur les communes de Fakarava (Tuamotu) et de Moorea (Société) dans des configurations naturelles et des contextes socio-culturels totalement différents, parlent d'eux-mêmes quant à la nécessité de prendre en compte ces spécificités dans un cadre politique commun. Tout à l'honneur du gouvernement de Polynésie française, la dernière revue de l'état des récifs coralliens du Pacifique⁴⁸ reconnaît tous les efforts produits et les

⁴⁶ Serge Planes du CRIOBE (Moorea) nous rappelle qu'1 km² de récif corallien représente la biodiversité marine totale de la métropole...

⁴⁷ Les observations montrent que pour un système corallien dégradé il faut environ 15 ans pour revenir à un certain équilibre. Les essais actuels de reproduction et de bouturage semblent dérisoires dans un contexte de croissance aussi lente.

progrès accomplis en matière de gestion des récifs coralliens et au-delà de gestion intégrée des îles, mais ils soulignent aussi les faiblesses de mise en œuvre et de suivi de l'efficacité de ces nouveaux cadres de gestion, qui fondamentalement dépendent de leur appropriation par les acteurs et décideurs locaux. Le comité IFRECOR de Polynésie française, seul regroupement du pays pour la gestion des récifs coralliens et écosystèmes littoraux associés, devrait en faire sa préoccupation majeure en s'appuyant sur les initiatives locales et en les mettant en synergie.

Cela veut dire que les membres du comité IFRECOR de Polynésie française doivent pouvoir dans les instances auxquelles ils participent, être à la fois les relais d'IFRECOR, porteurs d'une vision, et relayer les attentes des gestionnaires ou des acteurs (dont associations) auprès d'IFRECOR pour trouver les modalités d'appui qu'il pourrait fournir. Plutôt que de vouloir tout couvrir d'un coup, il serait réaliste de procéder par étape, en sélectionnant quelques cas emblématiques comme le PGEM de Moorea ou/et la RB de la commune de Fakarava en comptant sur la valeur d'exemplarité et l'effet d'entraînement sur d'autres sites.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs que nous avons rencontrés pour leur bon accueil et leur disponibilité et surtout pour nous avoir fait partager leurs connaissances et leur compétence.

Nous pensons aux responsables et membres des services du gouvernement de Polynésie française (Environnement, Recherche, Pêches), aux maires des communes (Fakarava, Moorea) et à leurs délégués et membres des services administratifs, aux responsables et aux membres des associations locales à Tahiti, Moorea et Fakarava, aux responsables de structures hôtelières, plus particulièrement sur l'atoll de Fakarava, aux usagers locaux (école de plongée, pêcheurs, producteurs d'huître perlière), et enfin aux responsables et membres des deux institutions scientifiques, française et américaine, toutes deux situées sur Moorea.

A Tahiti :

Parlement de la Polynésie française :

Unutea Hirshon, Représentante Assemblée Territoriale

Ministère de l'Environnement :

Jacky Bryant, ministre ; Tekau Frere, Conseiller environnement

Direction de l'Environnement :

Engel Raygadas, Directeur ; Miri Tatarata, Responsable Réserve de Biosphère ;

Claude Serra, Ingénieur milieu naturel

Ont été également rencontrés à la direction de l'Environnement : Howard Vairaaroa, maire de la commune de Fakarava et président du comité de gestion de la réserve de biosphère ;

Maxime Chan, association Tou feuva ; Elie Poroi, association Te rav ati ati a tav a hiti noa tu.

Direction des Ressources marines :

Christian Monier, Projet « Gestion des lagons »

Direction de la Recherche :

Tea Frogier, directeur et coordinatrice IFRECOR

Haut Commissariat de la RF

Eric Clua, DRT

⁴⁸ Chin, A., Lison de Loma, T., Reyntar, K., Planes, S., Gerhardt, K., Clua, E., Burke, L., Wilkinson, C. 2011. Status of Coral Reefs of the Pacific and Outlook : 2011. Pub. Global Coral Reef Monitoring Network.

IFREMER

Marc Taquet, directeur Centre du Pacifique

Comité IFRECOR de Polynésie française :

Réunion organisée avec les membres du comité IFRECOR de Polynésie française

Autres personnes rencontrées :

Annie Aubanel, projet Global Ocean Legacy et ex-coordinatrice IFRECOR

Louis Savoie, consultant auprès du gouvernement de Polynésie française

François Féral, Université de Perpignan, projet GRAMP (Liteau)

Bertrand Cazalet, Université de Perpignan, projet GRAMP (Liteau)

A Fakarava

Mairie de Fakarava et association Garuae

Rosalie Williams, maire déléguée, présidente d'honneur de l'association Garuae

Frédéric, président de l'association Garuae ; Neina et Vehere, membres de l'association

Avec Frédéric comme guide, visite du lagon et de la passe nord du lagon de Fakarava

Pension Havaiki : *Joaquim Daniel, directeur pension et production huîtres perlières*

TOPDIVE : *Jérôme Magnan, directeur du centre de Fakarava*

Ecole Rotoava : *Chantal, directrice de l'école de Fakarava*

Heipoe Black Pearl : *Emilienne, directrice*

A Moorea

Mairie de Moorea-Maiao

Raymond Van Bastolaer, maire de Moorea et président du comité permanent du PGEM

Rudolph Toromona, agent de police judiciaire adjoint chargé du PGEM

Onyx Le Bihan, chargée de mission Développement durable

Station marine GUMP (Richard B. Gump, South Pacific Research Station, University of Berkeley, USA)

Francis Murphy, Chercheur (Chief Expeditions Officer)

Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE)

Serge Planes, directeur

Tamatoa Bambridge, chercheur socio-anthropologue

René Galzin, président du conseil scientifique de la RB de la commune de Fakarava

Bernard Salvat, professeur émérite EPHE

Association Te pu atitia

Hinano Murphy, présidente de l'association

Papa ma pe, vénérable ancien (« Trésor vivant »)

Réunion avec plusieurs membres de l'association et un groupe représentant un réseau d'associations américaines pour le développement local